



Animafac - MRJC

Développement de l'engagement et de la participation des jeunes en Europe

Rapport FDVA : « Place de nouveaux publics, notamment des jeunes, dans le renouvellement des instances de gouvernance »



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Bastien Engelbach
Septembre 2014

Introduction

Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure¹.

Préambule de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe rappelle, dans la Charte établie le 21 mai 2003, que la démocratie ne se limite pas aux élections, mais qu'elle ne vit que grâce à l'implication de ses citoyens. Le développement d'une culture de la participation est en ce sens indispensable, pour permettre à chacun d'être acteur et partie prenante de la construction de l'intérêt général. Un droit à l'initiative collective de citoyens doit être garanti, en même temps que les moyens nécessaires à sa concrétisation doivent être rendus disponibles. Les associations, qui contribuent à l'implication des citoyens dans la sphère publique en permettant la prise en charge par ceux-ci des problématiques qu'ils rencontrent, dans un esprit de solidarité, sont ainsi des acteurs essentiels de la démocratie, dont la création doit être encouragée et accompagnée.

Si les associations contribuent à la vitalité de la démocratie au quotidien, il importe de prendre en considération la place qui y est accordée aux jeunes, notamment en matière de renouvellement des instances dirigeantes de ces structures. Favoriser et encourager l'implication des jeunes dans le monde associatif, c'est œuvrer à leur intégration dans la société, en faisant preuve de confiance à leur égard et en leur permettant de prendre leur part dans la construction commune de structures du « vivre ensemble ».

Or, comment favoriser une implication des jeunes dans les structures associatives et œuvrer ainsi au nécessaire renouvellement de leurs instances dirigeantes ? En la matière, il n'est pas forcément de recette miracle à appliquer et il semble que la solution doive en premier lieu passer par une compréhension des ressorts de l'engagement chez les jeunes et, consécutivement, par la prise en compte de leurs attentes et aspirations. Ainsi que le rappelle la Charte ci-évoquée, « (...) il ne suffit pas de développer ou de restructurer les systèmes politiques ou administratifs. Toute politique ou action de promotion de la participation des jeunes doit s'assurer d'un environnement culturel

¹ Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, *Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale*, Conseil de l'Europe, 2003(désormais notée *Charte révisée*) ; Préambule, p. 7 http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Coe_youth/Participation/COE_charter_participation_fr.pdf

respectueux de ces derniers et prendre en compte la diversité de leurs besoins, situations et aspirations². » En d'autres termes, c'est d'abord, semble-t-il, par le développement d'une culture de la confiance, laissant aux jeunes les moyens d'exprimer et de concrétiser leur volonté d'engagement que sera favorisée leur intégration dans les structures associatives et par voie de conséquence leur participation à la construction de l'intérêt général – que celle-ci au demeurant se fasse au sein d'associations ou d'autres structures de la société civile.

Sur ce terrain, il semble que l'encouragement et le soutien à la création d'associations gérées et dirigées par les jeunes constitue une voie intéressante, libérant le pouvoir d'initiative des jeunes, favorisant leur découverte du monde associatif ainsi que leur participation à la vie de la Cité, et susceptible par là même de contribuer au renouvellement des instances dirigeantes du monde associatif. L'étude portée en 2009 par Animafac, la JOC et le MRJC, portant sur les associations gérées et dirigées par des jeunes, souligne que le développement de ce type d'associations permet de créer une porte d'entrée pour les jeunes dans le monde associatif tout en favorisant l'apprentissage et l'acquisition des compétences utiles à la prise de responsabilité.

(...) une des spécificités propre à ces associations de jeunes est de constituer des écoles de cadre-militants, des véritables pépinières de ressources notamment pour les secteurs de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire et du social en général³.

En d'autres termes, l'expérience vécue dans les associations gérées et dirigées par des jeunes peut se penser comme une expérience formatrice, qui donne les outils nécessaires pour envisager la poursuite d'un parcours d'engagement dans d'autres structures et y prendre des responsabilités. Prenant appui sur un répertoire de motivations similaires à celles qui structurent le monde associatif dans son ensemble⁴, l'engagement dans une structure associative gérée et dirigée par des jeunes constitue un formidable marchepied à la fois pour mieux connaître le monde associatif et son environnement institutionnel et pour construire des compétences, savoir-faire et savoir-être utiles à la construction d'un parcours d'engagement durable où l'on se sent à même de prendre des responsabilités⁵.

² *Idem*

³ Fanny Forgeau Zerbib, Catherine Lenzi Fauraz (laboratoire Printemps), *Etude de spécificité des associations de jeunes dirigées par des jeunes* : Animafac, JOC et MRJC, 2008, p. 164

<http://www.animafac.net/actualites/specificites-associations-de-jeunes-dirigees-par-des-jeunes/>

⁴ « [...] chacune des trois associations que nous avons étudiée se trouve traversée (...) par deux registres d'actions hérités de modèles anciens qui conditionnent le positionnement des mobilisations entre les axes « construction de soi » (émancipation individuelle) et « transformation sociale » (émancipation collective) », *ibid.*, p. 162

⁵ « [...] la formation rend possible la transmission de compétences civiques et professionnelles, mais elle recouvre aussi une dimension militante, ou politique, qui s'explique par l'inscription des activités associatives dans les référentiels de l'éducation populaire, dans un cadre idéologique qui fait sens. », *ibid.*, p. 164

C'est également ce qu'indique la Charte de la participation des jeunes à la vie locale et régionale à ses 42^e et 52^e articles.

42. [...] La participation ne prend tout son sens que si le rôle des jeunes est reconnu dans les partis, les syndicats et les associations, et si l'on s'efforce de favoriser la création d'association par et pour les jeunes⁶

52. Au travers de leurs aspirations et leurs souhaits, les jeunes ont de nombreuses idées qui peuvent se concrétiser dans des projets et des réalisations locales profitables à tous. Bien accompagnés, ces projets, avec leur train de réussite et d'échecs, peuvent également aider les jeunes à développer leur sens des responsabilités et leur autonomie, et à devenir aussi des acteurs sociaux. [...]⁷

Pour aborder ce sujet du développement des associations gérées et dirigées par des jeunes, une approche comparative entre différents pays européens semble être pertinente en ceci qu'elle permettra d'améliorer la connaissance dont nous disposons des initiatives portées par les jeunes en même temps qu'elle permettra de mesurer les mécanismes et mesures favorables à leur essor. Une telle approche permet à la fois d'acquérir une connaissance solide sur le sujet tout en donnant des éléments pour formuler des propositions pratiques, à mettre en œuvre à l'échelle nationale, territoriale ou locale, par l'État, les collectivités et les associations.

L'hypothèse de travail sur laquelle nous entendons prendre notre point de départ est l'idée selon laquelle une corrélation pourrait exister entre les politiques de jeunesse – et les visions de la jeunesse qui les sous-tendent – et le développement d'initiative portée par les jeunes, les marqueurs se situant au niveau de la confiance qui est accordée à la jeunesse et du degré d'importance qui est donné à son autonomie. Il s'agira de relier le développement des initiatives portées par des jeunes aux conditions politiques, sociales et culturelles qui leur sont favorables, en s'appuyant sur la représentation que les sociétés ont de leur jeunesse, et plus précisément sur la traduction politique de cette conception dans le cadre de l'élaboration des politiques de jeunesse.

Le cadre européen des politiques de jeunesse

Au niveau des politiques européennes, comment se décline aujourd'hui cette question de la participation des jeunes à l'espace public et plus particulièrement de l'importance de l'engagement associatif dans la construction tant de leur parcours individuel que de leur place et rôle de citoyen ?

En matière de définition de grandes orientations des politiques de la jeunesse, les principales lignes directrice européennes se retrouvent dans le livre blanc, *Un nouvel élan pour la jeunesse*

⁶ *Charte révisée*, p. 20

⁷ *Ibid.*, p. 23

européenne⁸, édité en 2001, dans le *Youth Pact* de 2005⁹ qui correspond à une mise en œuvre, par le Conseil de l'Union européenne (UE) des éléments décrits dans le Livre blanc et enfin dans la Méthode ouverte de coordination (MOC) dans le domaine de la jeunesse¹⁰ adoptée en 2009 par le Conseil de l'UE, suivant la recommandation de la Commission. C'est selon les critères établis par cette MOC que les États-membres sont invités à rendre compte de l'élaboration et mise en œuvre de leur politique jeunesse.

La MOC prend pour point de départ que « les jeunes devraient pouvoir donner la pleine mesure de leurs capacités » et définit pour cela trois objectifs généraux :

1. *élargir les possibilités offertes aux jeunes dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi,*
2. *améliorer leur insertion sociale et leur pleine participation à la vie de la société,*
3. *développer la solidarité mutuelle entre la société et les jeunes.*

L'engagement des jeunes apparaît ici à travers le thème de la « pleine participation à la vie de la société », laquelle est un objectif prioritaire, qui renvoie à deux aspects. Placée sur le champ de l'« insertion sociale », la « pleine participation » renvoie en premier lieu à l'idée d'intégration, la nécessité de fournir aux jeunes tous les moyens pour leur permettre d'accéder à l'autonomie et d'avoir une position dans la société. Mais cette « pleine participation » ne s'entend pas exclusivement sur le champ de l'insertion, elle renvoie également à l'exercice de la citoyenneté, à la possibilité d'être un acteur à part entière de la construction de l'intérêt général. L'engagement, qui se pense ici en terme de participation, est donc relié tant aux problématiques d'insertion sociale que de citoyenneté, ce que résume également le troisième objectif de développement d'une solidarité mutuelle entre la société et les jeunes. Dès lors, la politique jeunesse se doit à la fois de garantir les moyens de l'insertion des jeunes dans la société tout en leur permettant d'y apporter leurs idées, en y jouant un rôle actif.

Ces trois objectifs se déclinent en une série de champs d'intervention : l'éducation, l'emploi, la créativité et l'entrepreneuriat, la santé et le sport, la participation, l'intégration sociale, le volontariat, les jeunes et le monde. Sur l'ensemble de ces champs d'intervention, deux semblent pouvoir être reliés directement à la problématique de l'engagement : la participation et le volontariat (terme renvoyant à l'anglais *volunteering* sous lequel on peut placer ce que l'on désigne habituellement par volontariat et bénévolat).

⁸ Livre blanc de la Commission du 21 novembre 2001, « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne »
http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/youth/c11055_fr.htm

⁹ http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/youth/c11081_fr.htm

¹⁰ Commission des communautés européenne, *Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser. Une méthode ouverte de coordination pour aborder les enjeux et les perspectives de la jeunesse*, 2009 http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/youth/ef0015_fr.htm

Si l'on se penche plus avant sur les contours du champ d'intervention portant sur la participation, l'on s'aperçoit que, du point de vue européen, les organisations de jeunesse doivent pouvoir jouer un rôle important dans l'apprentissage de la démocratie et sont des vecteurs importants d'exercice d'une citoyenneté active. L'implication dans une association est ainsi perçue à la fois comme un mode d'exercice de sa citoyenneté mais aussi un temps d'apprentissage, qui permet d'acquérir et de comprendre les règles démocratiques de nos sociétés ainsi que les moyens d'y prendre part.

Garantir la pleine participation des jeunes à la société en renforçant leur participation à la vie civique des communautés locales et à la démocratie représentative, en soutenant les organisations de jeunesse de même que les différentes formes d'apprentissage de la participation, en encourageant la participation des jeunes qui n'appartiennent à aucune organisation et en assurant des services d'information de qualité¹¹.

Le développement de la participation selon les instances européennes s'évoque ainsi en des termes qui, tout en rappelant l'importance de la démocratie représentative, ne l'y limite pas, et la situe même après la « participation à la vie civique des communautés locales ». Il est donc clairement affirmé que l'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à l'éducation au vote et qu'elle ne se fait pas exclusivement par l'explication des mécanismes de la démocratie, ni même par leur expérimentation dans des cadres qui se veulent dédiés aux jeunes tout en reproduisant dans leur fonctionnement les mécanismes classiques des institutions. Les leviers d'actions ensuite présentés soulignent l'importance de soutenir aussi bien les conseils nationaux et locaux de jeunesse que les associations de jeunesse.

La MOC ne donne pas plus de précisions sur la manière de développer la participation chez les jeunes, mais elle souligne déjà dans ses grandes orientations une volonté de laisser place à des formes d'engagement variées, rejoignant en cela l'esprit de la Charte sur la participation des jeunes. Permettre la participation des jeunes, cela suppose de multiplier les espaces de consultation ainsi que les espaces d'engagement, la question restant cependant en suspens à ce stade des formes qu'il est possible de donner à ce soutien, et de la manière d'apporter une reconnaissance aux initiatives portées par les jeunes.

Si l'on se penche maintenant plus avant sur les contours du champ d'intervention portant sur le volontariat, l'on peut dans un premier temps regretter l'absence d'établissement de liens plus clairs entre les éléments évoqués ci-dessus à propos de la participation et l'importance du développement associatif dans la construction d'une culture démocratique. Si le volontariat est vu comme un moyen de développer la citoyenneté ainsi que comme une « forme importante d'éducation non formelle », le lien entre ces deux aspects n'est pas clairement établi, et le volontariat n'est pas immédiatement

¹¹ *Ibid.*, p. 9

présenté comme un moyen d'inciter à davantage de participation à l'espace public. Il se retrouve en revanche investi de beaucoup d'autres missions : épanouissement de l'individu, contribution à l'insertion de celui-ci dans le fonctionnement social général (par le rappel notamment des notions de « mobilité » et de « compétitivité ») ainsi que, de façon plus attendue, développement de la solidarité.

Il est important pour les jeunes de faire preuve de solidarité envers la société à travers le volontariat. Cette démarche participe également à leur développement personnel, à leur mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation, à la compétitivité, à la cohésion sociale et à la citoyenneté. De plus, le volontariat des jeunes contribue de manière significative à la solidarité intergénérationnelle¹².

De fait, les questions de volontariat et d'engagement entraînent avec elles d'autres problématiques sociales et sont distillées tout du long des champs d'intervention prévus par la MOC pour orienter les grands axes d'une politique de jeunesse. Lorsqu'il est question d'éducation, la MOC insiste sur le développement de l'éducation non formelle et le développement de « structures participatives » au sein des établissements. Au chapitre de l'emploi, il est prévu de « développer l'animation socio-éducative comme un moyen de soutenir l'employabilité des jeunes ou encore d'« encourager (...) l'engagement des jeunes dans la politique de l'emploi ». L'engagement peut également jouer un rôle pour le développement de la créativité et de l'entrepreneuriat ou encore pour favoriser l'intégration sociale. Le volet santé prévoit quant à lui d'« encourager la formation (...) des responsables d'organisations de jeunesse » à cet enjeu.

Si l'on s'en tient aux grandes orientations définies dans le cadre des institutions européennes par la MOC, on le voit, la problématique de l'engagement des jeunes est à la fois transversale mais paradoxalement assez floue. Transversale en ce sens qu'elle recoupe de nombreux champs de la politique jeunesse, floue en ceci qu'elle n'est pas nécessairement développée pour elle-même et que l'articulation entre ses composantes n'est pas nécessairement élaborée avec précision. La thématique de l'engagement et de la participation des jeunes joue ainsi un rôle important dans une politique de jeunesse qui se veut elle-même centrale, ainsi que le fait remarquer Vincenzo Cicchelli.

On aurait tort de penser que les instances européennes se sont exclusivement focalisées sur la promotion de la participation et de la mobilité. Déjà, dans le Livre blanc, le développement de l'autonomie est conçu comme propédeutiques à toute insertion professionnelle. [...] Dans cette optique, la jeunesse devient un pilier du développement, de l'inclusion sociale et de la cohésion d'une société fondée sur la connaissance¹³.

¹² *Ibid.*, p. 11

¹³ Vincenzo Cicchelli, « La connaissance des jeunes comme support aux politiques de la jeunesse : quinze ans d'initiatives européennes » in *Informations sociales*, « Politiques de la jeunesse en Europe », 2011/3 n°165-166, Paris, p. 75

Cette transversalité des questions de jeunesse, d'engagement et de participation en souligne l'importance de la prise en considération au niveau européen, tout en laissant ouvert un large champ d'interprétation de ces sujets à chacun des pays membres. Si la MOC définit des grands axes d'orientation pour l'élaboration des politiques de jeunesse, parmi lesquels les questions de participation et d'engagement occupent une place importante, sa présentation ne permet pas de faire l'économie d'une présentation plus fine des caractéristiques sociales, économiques et culturelles de chacun des pays membres.

L'approche de la présente étude est de mettre en regard la question du renouvellement des instances dirigeantes associatives avec nos représentations culturelles, ainsi que nos cadres sociaux et économiques, quant à la jeunesse mais aussi quant à la vie associative, en prenant appui sur une comparaison au niveau européen. Cette comparaison, qui s'intéresse donc à la représentation qu'une société se fait de sa jeunesse et à la place qui y est dévolue à la vie associative, conduit à explorer de façon plus large la façon dont sont pensées et conçues les politiques de jeunesse et comment s'y insèrent les politiques de soutien aux associations de jeunes. Il sera ainsi possible de mieux cerner les spécificités françaises en la matière, d'identifier d'éventuels freins à l'accès des jeunes aux instances dirigeantes associatives et de repérer des bonnes pratiques favorables à l'expression des jeunes et à leur participation à la vie publique. En faisant le pari que le développement d'initiatives associatives portées par des jeunes est favorable au renouvellement des instances dirigeantes associatives, par l'apprentissage de la prise de responsabilité en milieu associatif et l'éveil d'un goût de la participation, nous entendons explorer ici deux hypothèses :

- l'idée, déjà évoquée, d'une corrélation entre une représentation de la jeunesse faisant le pari de son autonomie – s'appuyant sur une confiance en celle-ci et sa capacité à agir – et le développement d'associations de jeunes ;
- l'idée d'un continuum de l'engagement, entre les âges, les domaines d'activité et les sphères d'engagement, soit l'idée que l'incitation à la participation – par exemple dans le cadre de conseils de jeunesse ou dans des dispositifs de démocratie scolaire – est favorable au développement d'une culture associative laquelle est également propice à une meilleure implication dans la vie de la démocratie et de ses institutions.

Le présent travail entend explorer ces deux hypothèses et rendre compte de méthodes et projets favorables à une participation active et à l'engagement des jeunes. Il s'appuiera dans un premier temps sur une exploration des modèles européens en matière de politiques jeunesse, en croisant la présentation de celles-ci avec des données relatives au modèle social et aux différentes cultures associatives. Il se concentrera dans un second temps sur une exploration des modèles de participation et la manière dont ils s'appliquent au niveau local, suivant en cela plusieurs exemples.

A. Les politiques de jeunesse en Europe

1. Modèles européens et données statistiques générales

L'impact des modèles d'État-providence sur l'engagement des jeunes

À travers le croisement des données qu'elle établit pour la revue *Informations sociales*, Christiane Crépin offre des outils pour penser le rapprochement entre le développement de l'autonomie des jeunes, leur insertion dans la société et la manière dont ils s'y engagent, que ce soit en rejoignant des associations ou en prenant part aux élections¹⁴. Plus précisément, en prenant appui sur la typologie établie par Gøsta Esping-Andersen¹⁵, elle distingue la façon dont la conception de l'État-providence influe sur le développement de l'autonomie des jeunes. Les chiffres qu'elle reproduit plus loin sur l'engagement des jeunes permettent alors d'établir un premier parallèle entre modèle d'État-providence, place faite au développement de l'autonomie dans les politiques de jeunesse et participation des jeunes à l'espace public.

On peut ainsi distinguer les modèles dits universalistes des pays du Nord de l'Europe, celui libéral anglo-saxon et celui familialiste des pays du Sud de l'Europe. Les deux premiers se distinguent par une décohabitation rapide, le modèle scandinave offrant les mêmes droits sociaux à tous ses citoyens dès l'âge de 18 ans dans le cadre d'un régime protecteur là où le régime libéral anglo-saxon promeut une capacité à s'assumer financièrement le plus tôt possible. À l'inverse, les pays du Sud de l'Europe sont moins protecteurs et reposent davantage sur les solidarités familiales, entraînant une décohabitation tardive. La France tend ici à se situer dans un modèle intermédiaire, avec des aides sectorielles de l'État (aide au logement par exemple) mais le maintien des solidarités familiales, avec une grande place accordée au diplôme qui conditionne fortement l'accès au premier emploi et à l'autonomie.

Cette distinction entre les différents modèles d'État-providence et leur impact sur le développement de l'autonomie des jeunes est reprise dans un autre article de la même revue, par

¹⁴ Christiane Crépin, « Quelques données sur l'autonomie des jeunes en Europe », *Informations sociales*, op. cit., pp. 8-12

¹⁵ Gøsta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, PUF, coll. « Le lien social », Paris, 1999

Patricia Loncle et Virginie Muniglia¹⁶. Les deux auteures opèrent ainsi la distinction entre différents régimes pour penser et permettre la transition vers l'âge adulte.

- Régime universel (Danemark, Suède) : système scolaire ouvert et non-sélectif, système de protection sociale ouvert dès 18 ans, allocation pour l'entrée en formation ou la poursuite d'études

Les politiques publiques ainsi développées non seulement envisagent la jeunesse comme une ressource, mais soutiennent aussi les jeunes dans le fait d' « être jeunes » : elles permettent des secondes chances, le « désavantage » est perçu comme le fait de ne pas être encore prêts à entrer dans l'âge adulte et, de ce fait, les solutions proposées sont des options institutionnellement reconnues et non des « voies de garage »¹⁷.

- Régime libéral (Grande-Bretagne, Irlande) : formations pensées pour « répondre aux besoins d'individus envisagés comme des « entrepreneurs » de leur propre force de travail » ; droits sociaux ouverts dès 18 ans (mais allocations faibles et pour une courte durée) ; marché du travail flexible et ouvert avec des qualifications peu élevées ; forte injonction à la responsabilité individuelle et à la prise en charge individuelle.

La vision est bien celle de la jeunesse comme une phase de transition qui doit rapidement déboucher vers l'indépendance économique et ne doit pas conduire les individus à s'accommoder du chômage et de la dépendance à l'égard du système social¹⁸.

- Régime centré sur l'emploi (Allemagne, France et Pays-Bas) : système scolaire sélectif et hiérarchisant ; pas d'insertion dans le système de sécurité sociale, mais mise en place de compensations spécifiques, « plus ou moins protectrices ».
- Régime sous-protecteur (Italie, Portugal, Espagne) : système scolaire ouvert mais avec un fort taux d'abandon ; phase d'attentes plus longues dans les transitions vers l'âge adulte ; pas de droits sociaux pour les jeunes ; précarité du travail.

La jeunesse ne se conçoit donc pas unilatéralement d'un pays européen à l'autre, et la diversité des expériences vécues selon les pays repose sur la façon de concevoir la transition vers l'âge adulte¹⁹, laquelle dépend pour large partie, au-delà de la politique jeunesse du pays concerné, du système social. Comme le soulignent Patricia Loncle et Virginie Muniglia, « la définition de la population « jeunes » apparaît très liée aux fondements des régimes d'État-providence et à l'organisation originelle des systèmes de protection sociale »²⁰.

¹⁶ Patricia Loncle et Virginie Muniglia, « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique », in *Informations sociales, op. cit.*, pp. 120-127

¹⁷ *Art. cit.*, p. 121

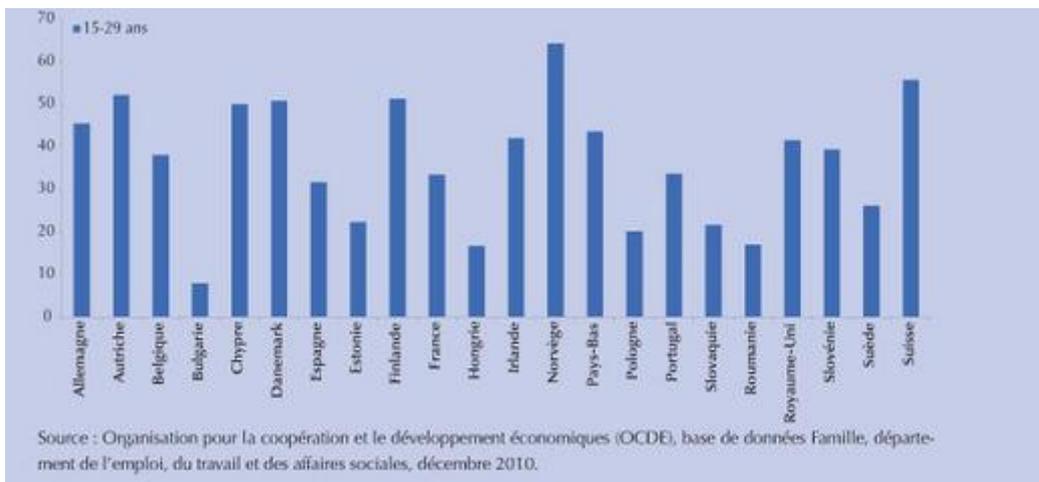
¹⁸ *Ibidem*, p. 122

¹⁹ Cf. Cécile Van de Velde, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF, coll. « Le lien social », Paris, 2008

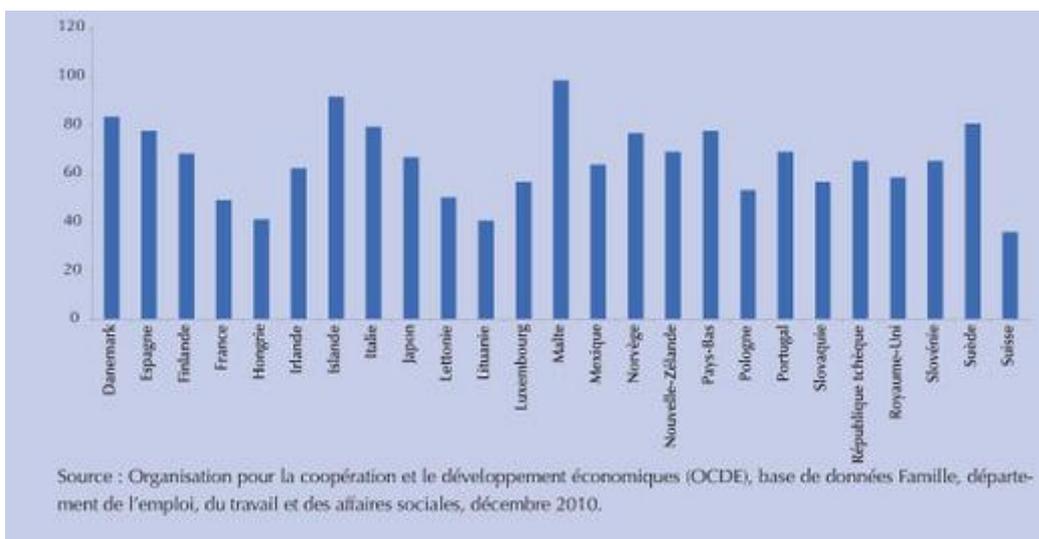
²⁰ *Art. cit.*, p. 121

Quel impact, pourra-t-on se demander alors, sur l'engagement des jeunes ? Si l'on se fie à l'hypothèse liminaire de la présente étude, l'hypothèse à prendre en considération est celle de savoir si une plus grande confiance accordée à la jeunesse entraîne une participation plus importante, et une plus grande confiance en retour de la part des jeunes qui, se voyant considérés comme « ressource », serait alors plus enclins à s'engager à leur tour.

Dans l'article mentionné précédemment, Christiane Crépin fournit, en regard du panorama qu'elle dresse des modèles d'État-providence et de leur impact sur la jeunesse, un ensemble de données issues d'enquêtes de l'OCDE, parmi lesquelles un graphique relatif à l'engagement bénévoles des jeunes et un autre relatif à leur participation aux élections.



Graphique 1 : Participation des jeunes de 15 à 29 ans au travail bénévole et appartenance à des ONG en Europe



Graphique 2 : Vote des jeunes aux élections parlementaires nationales en 2005²¹

²¹ Graphiques issus de Christiane Crépin, *art. cit.*, pp. 10-11

Selon une première lecture croisée de ces deux graphiques, on peut observer dans un premier temps une forte participation des jeunes dans les pays scandinaves, où plus d'un sur deux a participé à un travail bénévole et/ou est engagé dans une ONG (un sur trois en Suède cependant) et où la participation des jeunes aux élections se situe autour des 80 %. Pour les pays du Sud de l'Europe, on peut observer une participation électorale oscillant entre 70 % et 80 %, couplée à une participation associative d'un jeune sur trois. Une défiance plus importante au niveau des élections s'observe pour les pays du régime libéral, couplée à une participation associative autour des 40 %. Pour les régimes dits « centrés sur l'emploi », on observe des disparités plus importantes entre les pays, la France se distinguant ainsi par un taux de participation à des activités associatives se situant dans la moyenne des autres pays et un des plus faibles taux de participation aux élections, là où les Pays-Bas affichent des chiffres comparables à ceux des pays scandinaves.

Cette première esquisse de tendances doit conduire à être vigilant sur deux points. En premier lieu, la difficulté à obtenir des chiffres univoques, tant les définitions, de la jeunesse aussi bien que de l'engagement associatif, peuvent varier d'un pays et/ou d'une enquête à l'autre. Les tranches d'âge prise en considération ne sont pas systématiquement les mêmes – posant la question, complexe, de savoir quand commence et quand finit la jeunesse. D'autre part, l'engagement associatif peut recouper des définitions différentes, selon les critères fixés par l'enquête d'une part et selon la définition que peut en avoir un pays d'autre part. Comme le rappelle l'étude sur le volontariat dans l'Union européenne réalisée en amont de l'année européenne du bénévolat²², l'engagement dans les pays européens s'ancre dans des traditions et influences variées, répond à des finalités différentes du point de vue politique, voire peut prendre des significations différentes. En conséquence de cette variabilité des critères, il est important de croiser les résultats fournis par différentes enquêtes pour esquisser ce qui ne doit pas se présenter autrement que comme des tendances.

Autre point de vigilance, le caractère nécessairement fluctuant dans chaque typologie du passage d'un modèle à l'autre. Il n'existe en la matière pas de séparation univoque et sans nuances. La situation de chaque pays est unique, et chacun d'entre eux emprunte, par son histoire ou encore ses évolutions politiques, pour tout ou partie à un modèle ou à un autre. Par conséquent, la typologie des modèles d'État-providence sur laquelle nous nous appuyons ici, à l'instar de nombreux autres travaux auxquels nous faisons référence, si elle éclairante pour comprendre les grandes orientations

²² DG EAC, *Volunteering in the European Union*, rapport rédigé par GHK, 2010
http://ec.europa.eu/citizenship/pdf/doc1018_en.pdf

européennes du rapport à la jeunesse ainsi que, nous le verrons, de la conception du rôle et de la place des associations, doit être complétée par une approche affinée par pays. Concernant cette approche plus précise, nous avons choisi de porter notre attention plus particulièrement sur l'Allemagne, la Finlande, l'Italie et les Pays-Bas. Nous n'avons pas inclus à ce panel des pays ressortant du modèle libéral, malgré les enseignements qu'il aurait été possible d'en tirer, considérant, face à la nécessité de faire des choix, que sa culture politique est la plus éloignée de la nôtre.

Encadré : les modèles associatifs européens

De même que la conception et la représentation de la jeunesse – et avec elles les politiques de jeunesse – varient selon différents modèles, en fonction notamment de la nature et du rôle de l'État-providence, il n'existe pas de définition univoque du rôle et de la place des associations en Europe. Celles-ci s'ancrent dans un ensemble de traditions historiques et culturelles différentes. Le rapport sur le volontariat dans l'Union européenne – commandé par la Commission en amont de l'année européenne du volontariat – précise ainsi que la vie associative plonge ses racines en France au Moyen Âge avec le système des guildes puis des corps intermédiaires de l'Ancien Régime, en Suède dans la société du XVIIe siècle, ou encore qu'en Italie l'engagement est marqué par le fort rôle de l'Église au XIXe siècle dans les actions caritatives.

Le rapport pointe cependant un lien fort entre le développement associatif et le modèle social, en soulignant que le développement du secteur associatif va de pair avec un bon développement économique ainsi qu'une forte tradition démocratique. De même, si les termes pour désigner les associations varient, ainsi que le périmètre de leurs activités, il est néanmoins possible de repérer certains invariants au niveau de leur définition. Les rapports et études en anglais mentionnent tantôt les « associations », les « non governmental organisations » ou encore les « voluntary and community organisations », la convergence se faisant au niveau de la désignation de structures qui accueillent des personnes s'y investissant de leur plein gré, sans attente de rémunération ou de récompense, pour une activité non lucrative.

Sur cette base commune, les rapports vont ensuite varier ainsi que le niveau de développement des associations, tant ceux-ci dépendent pour partie de la définition et de la conception du rôle de l'État social. L'étude de la CPCA portant sur « les secteurs associatifs et leurs relations avec l'État dans l'Europe des 27 » définit ainsi quatre grands modèles de développement

des associations en Europe occidentale, lesquels découlent également des travaux d'Esping-Andersen et recourent pour une large partie la typologie de la conception des politiques de jeunesse.

« Le régime universaliste ou le modèle scandinave »

Le modèle scandinave se caractérise par une prise en charge des besoins sociaux par l'État. Le rôle des associations y est cependant important. Si elles sont peu nombreuses à être prestataire de services, ceux-ci étant pris en charge par l'État, elles jouent un rôle important en matière de détection de nouveaux besoins, de construction du dialogue civil et dans les secteurs des loisirs, de la culture et du sport. Elles comptent par conséquent peu de salariés mais de nombreux bénévoles et leurs principales ressources proviennent des adhésions.

« Le régime libéral ou modèle anglo-saxon »

Contrairement au modèle scandinave, le modèle libéral repose sur le principe d'un rôle minimal de l'État. Les associations y jouent par conséquent un rôle important dans la prestation de services, avec l'idée que la société civile doit œuvrer d'elle-même dans la prise en charge de ses besoins, l'État jouant un rôle de régulateur, dans une logique de contractualisation et/ou de partenariat, en prenant appui sur le *Compact*, texte voté en 1998. Le bénévolat y est par conséquent développé, ainsi que le travail salarié – qui fait l'objet de qualifications et formations spécifiques – et la recherche de ressources s'inscrit dans une logique marchande.

« Le modèle méditerranéen ou dual propre à l'Europe du Sud »

Pour les pays du pourtour méditerranéen, le développement associatif est plus récent, du fait des dictatures militaires pour l'Espagne et le Portugal, de la très forte collusion entre associations et pouvoir politique pour l'Italie, du rôle prégnant de l'Église dans la société notamment en matière de solidarité et du maintien de l'importance des réseaux de solidarité familiale. Elles ont gagné progressivement en autonomie et structuration ces dernières années et ont structuré leurs rapports avec l'État notamment dans la définition de mission de prestations de service. Les sociétés de ces pays restent cependant marqué par le rôle des communautés traditionnelles et des réseaux de solidarité familiales.

« Le modèle rhénan ou corporatiste »

Le modèle corporatiste concerne la France, mais aussi l'Allemagne ou les Pays-Bas. Ainsi que le souligne la CPCA, ces pays « possèdent des caractéristiques proches mais des secteurs associatifs qui

se sont construits de manière différente » et se situent ainsi à mi-chemin entre différents modèles. Ce qui rapproche ces pays sont le rôle de défricheur des associations qui détectent les nouveaux besoins sociaux, avant que ceux-ci soient éventuellement pris en charge par l'État, et le principe de subsidiarité. Les associations y sont par conséquent fortement développées et structurées, tout en ayant des liens construits et relations bien définies avec les pouvoirs publics, qui contribuent pour une part importante à leur financement.

Si des différences importantes sont – et resteront – observables entre ces différents modèles de lien entre les associations et l'État, il n'en reste pas moins vrai qu'on observe un important phénomène de convergence entre les pays européens sur ces questions, du fait notamment de la plus récente crise financière qui a remis en cause le rôle de l'État-providence. On observe ainsi un rôle croissant des associations dans les réponses apportées aux besoins sociaux, y compris dans les pays du modèle scandinave, une logique de contractualisation renforcée ainsi que de plus importants mécanismes de mise en concurrence – à travers notamment le développement de la logique des appels d'offre – qui oblige les associations à s'intégrer davantage dans une logique marchande tout en faisant face à un recul des soutiens publics.

Sources :

Sonia Vinyolas, *Les Secteurs associatifs et leurs relations avec l'État dans l'Europe des 27*, étude réalisée pour la CPCA en partenariat avec la DIISES, Paris, 2008

« Panorama du milieu associatif européen », CIDEM
<http://europe.cidem.org/index.php?p=panorama>

DG EAC, "Volunteering in the European Union", rapport rédigé par GHK, 2010
http://ec.europa.eu/citizenship/pdf/doc1018_en.pdf

Données statistiques générales sur la participation des jeunes à la vie associative

Pour cette analyse, nous nous appuyons sur les données fournies par quatre enquêtes distinctes, effectuées entre 2005 et 2013, et portant sur la tranche d'âge des 15-29 ans (15-30 ans pour l'enquête Eurobaromètre). Ces quatre enquêtes, dont les tableaux de données statistiques sont reproduits en annexe de la présente étude, sont :

- l'enquête Eurostat de 2006 portant sur la « participation des jeunes à des activités informelles sur la base du volontariat par sexe et par âge » (mentionnée Eurostat 2006)

- la Word Value Survey de 2005, distinguant l'adhésion et la participation active à des organisations (mentionnée WVS 2005)
- la European Social Survey de 2006, relevant la proportion de jeunes engagé dans une mission bénévole ou volontaire au cours des 12 derniers mois²³ (mentionnée ESS 2006)
- l'enquête Eurobaromètre de 2013 portant sur la participation des jeunes à la vie démocratique²⁴ (mentionnée Eurobaromètre 2013).

En règle générale, au croisement de ces différentes enquêtes, on continue d'observer une importante participation des jeunes à des activités associatives dans les pays scandinaves. Selon la WVS 2005, l'adhésion à des organisations dépasse les 90 % des 15-29 ans de la Suède et de la Finlande, et se voit doublée d'une importante participation active à hauteur de 62,8 % en Suède et de 48 % en Finlande. Au regard des autres enquêtes, ces pays affichent quasi-systématiquement des taux de participation élevés, à l'exception de la Suède pour l'ESS 2006 (26,2 % de jeunes engagés dans une mission bénévole), au-dessus de la moyenne européenne, avec des taux parmi les plus élevés dans Eurobaromètre 2013 (respectivement 58 %, 72 % et 72 % des 15-30 ans finlandais, suédois et danois ont pris part à des activités associatives, pour une moyenne européenne de 56 %). Il est également à noter que selon Eurobaromètre 2013, c'est en Finlande que l'on rencontre le plus de jeunes s'étant engagés dans une association promouvant les droits humains ou le développement, à hauteur de 14 %, pour une moyenne européenne de 8 %.

Au niveau des pays ressortant du modèle libéral, la participation des jeunes à des activités associatives est également globalement assez importante et au-dessus des moyennes européennes : 59 % au Royaume-Uni et 66 % en Irlande selon Eurobaromètre 2013. Les autres chiffres sont systématiquement au-dessus des 40 %, à l'exception de l'Irlande pour Eurostat 2006, à 17,2 %. Un point notable est à relever plus particulièrement, qui souligne une certaine spécificité de l'engagement dans ces pays : le très fort taux de jeunes engagés dans des activités visant à améliorer la vie de la communauté locale. Les taux sont de 25 % pour le Royaume-Uni et de 36 % pour l'Irlande, soit bien au-dessus de la moyenne européenne qui se situe à 15 %, le seul autre pays européen à

²³ Pour précision, ces deux dernières enquêtes ont fait l'objet d'un rapprochement et d'une analyse par la division famille, direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE dans l'édition d'une note portant sur la participation à des missions bénévoles ou volontaires et l'adhésion à des ONG pour les jeunes adultes : <http://www.oecd.org/els/family/43200164.pdf>

²⁴ Commission Européenne – DG EAC, Flash Eurobarometer 375, *European Youth : Participation in democratic life*, 2013. Nous nous reportons ici plus précisément au tableau présenté p. 8, présentant les taux de participation des jeunes aux activités proposés par différents types de structures et organisation, du club de sport au parti politique en passant par l'association environnementale ou de défense des droits de l'homme. http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_375_en.pdf

dépasser les 20 % étant le Portugal avec 21 %. Cette particularité est cohérente avec le rôle dévolu aux associations en général dans ces pays (cf. encadré).

Si les taux d'engagement des jeunes des pays du Sud de l'Europe restent au-dessus de la moyenne européenne, ils sont globalement un peu plus en retrait par rapport aux autres pays de l'Europe occidentale, ne franchissant pour aucun d'entre eux la barre des 60 % pour Eurobaromètre 2013, selon laquelle 47 % des Italiens, 55 % des Portugais et 58 % des Espagnols ont pris part à une activité associative. Selon les enquêtes, les chiffres sont ensuite plus variables, pouvant être tantôt élevés, tantôt très bas, l'exemple de l'Italie étant assez éloquent, affichant un taux de 18,7 % selon Eurostat 2006, et un autre de 49,2 % de participation à des activités associatives selon WVS 2005. L'Espagne affiche elle une situation inverse, avec un taux respectivement pour les deux enquêtes mentionnées de 41,3 % et de 21,1 %. La versatilité de ces résultats pourrait s'expliquer par une définition plus flottante de l'engagement, qui ne passe pas nécessairement par les canaux structurés d'organisations mais peut se faire de façon plus informelle et dans des cadres plus resserrés. Il est alors difficile d'établir des liens clairs entre modèle d'État-providence et incitation à l'engagement des jeunes, rendant nécessaire une exploration plus fine par pays tenant compte de facteurs sociaux et culturels spécifiques (importance de la religion, implantation de la démocratie...).

L'exploration par pays apparaît plus nécessaire encore pour les pays du modèle dit « centré sur l'emploi », lesquels affichent des situations également assez disparates. Ils se situent tous dans une moyenne haute européenne, avec des taux supérieurs à ceux des pays du Sud de l'Europe, mais variables en fonction des études avec ceux des pays libéraux, et inférieurs cependant en comparaison à ceux des pays scandinaves. Selon Eurobaromètre 2013, ces taux sont ainsi respectivement de 61 %, 66 % et 78 % pour la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Sur chacune des enquêtes, la France se situe un peu plus en retrait. Les Pays-Bas se caractérisent en revanche par d'important taux d'engagement sur chacune des enquêtes, souvent proche de ceux des pays scandinaves. La difficulté à dégager une tendance générale peut ici s'expliquer par le fait que ce modèle est le plus « bancal » : tout en ayant des caractéristiques propres (notamment une hiérarchisation scolaire et division de la société par branches plus importantes qu'ailleurs), il se situe à la jonction entre les autres modèles empruntant tantôt plus à l'un (persistance par exemple en France du rôle des solidarités familiales²⁵) et tantôt plus à l'autre (accent plus marqué sur l'autonomisation des jeunes pour les Pays-Bas)²⁶.

²⁵ Cf. Camille Peugny, « Les jeunesse européennes, leurs difficultés et leur perception de l'avenir : une tentative de comparaison » in *Informations sociales* 165-166, p. 57 : « [...] caractère hybride des choix français dont on peut retenir deux aspects. D'abord l'existence de politiques publiques ayant contribué à créer une catégorie des 18-25 ans qui ne trouve guère d'équivalent en Europe et qui enferme les jeunes dans des dispositifs spécifiques (alors que dans les pays scandinaves, l'ensemble des droits est ouvert dès 18 ans).

À la lumière de ces analyses, en dépit des disparités et difficultés qu'entraînent notamment la diversité des intitulés de questions des enquêtes et de la définition de l'engagement selon les pays, il est possible de distinguer quelques tendances et de dresser quelques conclusions, au moins provisoires.

- On peut premièrement observer que les pays scandinaves sont ceux où les jeunes s'engagent et participent le plus à des activités associatives. Cette importance amène à prendre en considération avec sérieux le rôle de la confiance accordée à la jeunesse, ainsi que des moyens qui lui sont attribués pour construire son autonomie, dans l'incitation à prendre part de façon active à la vie publique.
- Les pays appartenant au modèle libéral sont également caractérisés par un taux d'engagement des jeunes significatif, avec la spécificité d'un investissement plus marqué dans les activités visant à améliorer la vie des communautés locales. L'injonction à se prendre en charge le plus tôt possible semble alors se doubler d'un souci de s'impliquer et d'agir dans son environnement immédiat.
- Les pays du Sud de l'Europe affichent globalement une participation moindre des jeunes à des activités associatives, sans qu'il soit possible cependant, du fait de disparité entre les pays, de tirer de conclusions trop appuyées. Ceci souligne l'importance de la prise en compte de facteurs sociaux et historiques, en prêtant une attention à la particularité de chaque pays.

Structuration de l'engagement des jeunes

Les enquêtes citées dans le précédent paragraphe abordent chacune la question de l'engagement des jeunes et de leur participation à des activités associatives avec des formulations différentes. En effet, qu'il soit question d'adhésion, de « participation à des activités informelles », de participation active ou d'engagement dans une mission bénévole, la réalité de l'engagement ou de la participation n'est pas la même. La pratique régulière d'un sport dans un club ne signifie pas que l'on s'y implique dans sa gestion ou pour l'organisation d'événements, par exemple une compétition. En règle générale, adhérer à une association ne signifie pas nécessairement participer régulièrement à ses

Ensuite, une intervention de l'Etat limitée à des allocations logement ou à des bourses étudiantes qui se traduit par une « familialisation induite », laquelle ne va pas sans poser question car, contrairement aux pays du sud de l'Europe, ce rôle fondamental de la famille n'est pas assumé par la société.

Ces éléments expliquent probablement, en partie, pourquoi les jeunes Français sont aussi pessimistes et ont à ce point le sentiment que leur société ne leur fait pas de place. »

²⁶ Cf. p. 26 du présent document

activités, tandis qu'à l'inverse il est possible de concevoir et porter un projet d'engagement sans être directement rattachée à une structure. L'évolution des formes d'engagement vers un caractère davantage informel est d'ailleurs une tendance appuyée, ainsi que nous le verrons ultérieurement, et représente aujourd'hui un réel défi à prendre en compte dans la reconnaissance de l'engagement des jeunes.

Une compréhension plus fine de la nature de l'engagement des jeunes doit donc pouvoir reposer sur des données détaillant le domaine d'activité de l'engagement et/ou le degré d'investissement dans celui-ci. À cet égard, s'il est intéressant d'y prêter attention, nous ne prétendons établir aucune hiérarchie entre les domaines d'activité de l'engagement, une implication active dans un club sportif ou une association culturelle pouvant mobiliser un même éventail de valeurs et une attention égale à l'intérêt général qu'un montage de projet de solidarité ou le militantisme dans une association de défense des droits humains. Ce n'est pas la nature de l'engagement qui détermine sa portée mais bien plutôt son degré d'intensité.

| Proportion of young people who are active or inactive group members by type of group | | | | | | |
|--|----------------------------------|---------------------------------|---|---|--------------|---|
| | Church or religious organisation | Sports and cultural association | Trade unions and association with political orientation | Humanitarian or charitable organisation | Other groups | Active participants of a group as a proportion of group members |
| Allemagne | 27 | 45 | 6 | 4 | 10 | 45 |
| Finlande | 82 | 44 | 47 | 17 | 14 | 48 |
| France | 6 | 43 | 8 | 19 | 21 | 37 |
| Italie | 19 | 51 | 10 | 18 | 17 | 49,2 |
| Pays-Bas | 21 | 66 | 13 | 15 | 18 | 65,5 |

Tableau 1 : Répartition des adhésions par champ d'activité et caractère actif de la participation, chiffres issus de l'enquête WVS 2005

| Eurobaromètre 375 - La participation des jeunes à la vie démocratique (2013) | | | | | | |
|---|--------|-----------|----------|----------|--------|-----|
| Participation à : | France | Allemagne | Pays-Bas | Finlande | Italie | UE |
| Un club sportif | 44% | 42% | 59% | 30% | 25% | 35% |
| Une association ou un club de jeunesse, de loisirs ou tout type d'association de jeunes | 23% | 27% | 27% | 25% | 15% | 22% |
| Une association locale ayant pour objectif d'améliorer la vie de la communauté locale | 13% | 16% | 13% | 17% | 14% | 15% |
| Une association culturelle | 12% | 18% | 18% | 11% | 13% | 14% |
| Une association de promotion des droits de l'homme ou du développement mondial | 5% | 8% | 14% | 14% | 6% | 8% |
| Une association active dans le domaine du changement climatique et de l'environnement | 6% | 8% | 6% | 7% | 4% | 7% |
| Un organisme politique ou un parti politique | 4% | 6% | 4% | 5% | 6% | 5% |
| Toutes autres ONG | 9% | 15% | 15% | 11% | 12% | 12% |
| Aucun d'entre eux | 39% | 34% | 22% | 42% | 53% | 44% |

Tableau 2 : Participation des jeunes à des activités associatives, chiffres issus de l'enquête Eurobaromètre 2013

| Involvement in : | Member | | | | Participated in activity | | | | Done voluntary work | | | |
|--|--------|--------|-----|--------|--------------------------|--------|-----|--------|---------------------|--------|----|--------|
| | DE | FI | FR | IT | DE | FI | FR | IT | DE | FI | FR | IT |
| Youth association or youth organisation | 9% | 12,60% | 10% | 14% | 12% | 13,20% | 10% | 20,80% | 9% | 7,60% | 6% | 9,60% |
| Youth organisation of a political party | 2% | 3,30% | 1% | 3,40% | 3% | 1,90% | 1% | 3,80% | 1% | 0,70% | 1% | 1,90% |
| Religious or church organisation, including religious youth organisation | 10% | 6,80% | 2% | 11,80% | 12% | 9,80% | 2% | 20% | 10,00% | 6,10% | 1% | 10,70% |
| Trade Union, including youth organisation of a trade union | 4% | 15,30% | 1% | 3% | 3% | 3,70% | 1% | 2,00% | 0,40% | 0,60% | 0% | 0,70% |
| Political party | 2% | 2% | 1% | 4,00% | 3% | 2,90% | 1% | 3,20% | 2% | 1,40% | 1% | 1,60% |
| Environmental organisation | 4% | 2,20% | 2% | 3% | 4% | 4,10% | 3% | 3,90% | 2% | 2,10% | 1% | 1,90% |
| Animal rights or animal protection group | 4% | 2,10% | 2% | 4% | 2% | 3,60% | 3% | 4,70% | 2% | 2% | 1% | 1,60% |
| Peace organisation | 0,30% | 1,10% | 1% | 2% | 4% | 1,60% | 2% | 9,80% | 1% | 1% | 1% | 1,40% |
| Human rights or humanitarian aid organisation | 2% | 3,30% | 2% | 3,30% | 4% | 6,80% | 3% | 9,80% | 2% | 3,30% | 1% | 3,60% |
| Charity or social-welfare organisation | 2% | 2,90% | 3% | 6,30% | 4% | 13,10% | 6% | 15,30% | 3,00% | 6,40% | 3% | 11,60% |
| Consumer association | 0,20% | 0,10% | 1% | 1,30% | 0,20% | 0,50% | 0% | 0,90% | 0,40% | 0% | 0% | 0,10% |
| Cultural, music, dance or theatre group | 15% | 11,50% | 11% | 13,10% | 22% | 18% | 11% | 24,20% | 11,00% | 6,50% | 4% | 5,70% |
| Women's organisation | 0,20% | 0,30% | 1% | 0,10% | 1% | 0,70% | 0% | 1,70% | 0,30% | 0,60% | 0% | 0,30% |
| Anti-globalisation organisation | 0,10% | 0,30% | 1% | 0,60% | 1% | 1,20% | 1% | 4,50% | 0,10% | 0,30% | 0% | 1,10% |
| Sports club | 41% | 29,80% | 31% | 34,60% | 37% | 29,50% | 29% | 41% | 19% | 13,30% | 8% | 6% |

Tableau 3 : Participation des jeunes à des activités associatives, chiffres extraits de l'enquête Euyoupart 2005

Ce préalable établi, nous nous appuyons ici, en prenant en considération l'échantillon resserré de pays établi auparavant²⁷, sur trois enquêtes :

- la WVS 2005 dont une des questions porte sur le type de structure que les jeunes rejoignent et une autre sur le caractère actif de cette participation
- l'Eurobaromètre 2013 qui indique la répartition par domaines d'activités
- l'enquête Euyoupart de 2005, portant sur les 15-25 ans, qui aborde avec précision pour chaque pays les domaines d'activités investis par les jeunes dans leur engagement et leur degré d'implication²⁸, mais ne fournit pas données pour les Pays-Bas (nommée Euyoupart 2005).

Le sport figure au premier rang des activités associatives investies par les jeunes, quelle que soit l'enquête concernée, même si les chiffres varient de l'une à l'autre. Cette prédominance est particulièrement significative aux Pays-Bas, où la participation à un club sportif concerne 59 % des jeunes selon Eurobaromètre 2013, bien au-dessus de la moyenne européenne qui est de 35 %. La participation à un club sportif est également importante en Allemagne, où elle s'élève à 42 % en Allemagne selon Eurobaromètre 2013, tandis qu'Euyoupart 2005 indique une participation à des activités sportives pour 37 % des jeunes allemands et que l'implication dans une mission bénévole pour un club sportif concerne 19 % d'entre eux. En France, les chiffres sont de 44 % pour Eurobaromètre 2013, 29 % de participation à des activités et 8 % d'implication dans une mission bénévole pour Euyoupart 2005, soit des chiffres en retrait par rapport à l'Allemagne, avec un plus grand différentiel entre la participation à une activité et une implication plus active. Italie et Finlande sont elles en-dessous de la moyenne européenne selon Eurobaromètre 2013.

Les activités culturelles sont également très largement investies, dépassant 10 % dans chacun des pays. L'Allemagne et les Pays-Bas sont plus particulièrement concernés, avec 18 % de jeunes ayant pris part à des activités culturelles selon Eurobaromètre 2013, au-dessus de la moyenne européenne qui est de 14 %. L'Italie, la France et la Finlande sont elles légèrement en-dessous de cette moyenne avec respectivement 13 %, 12 % et 11 %. Ces chiffres sont proches de ceux fournis par Euyoupart 2005, laquelle souligne pour l'Allemagne un important investissement dans une mission bénévole pour une association culturelle : 15 % des jeunes y sont membres d'une association culturelle, 22 % y ont participé à un événement et 11 % s'y sont investis dans une mission bénévole. Si l'investissement

²⁷ Pour rappel : Allemagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas

²⁸ *Political Participation of Young People in Europe – Development of Indicators for Comparative Research in the European Union (EUYOUPART)*, Institute for Social Research and Analysis (SORA), Vienne, 2005
<http://www.sora.at/index.php?id=44&L=1>

bénévole tombe en-dessous des 10 % pour les autres pays, à 6,5 % en Finlande, 5,7 % en Italie et 4 % en France, l'adhésion et la participation à des activités y restent importantes.

Autre structure prisée, les associations de jeunes, investies par plus de 20 % des jeunes des pays étudiés ici selon Eurobaromètre 2013, à l'exception de l'Italie, qui affiche un taux de 15 %. Ces chiffres sont globalement plus en retrait dans l'enquête Euyoupart 2005, le facteur âge pouvant jouer un rôle (pour rappel Euyoupart 2005 concerne les 15-25 ans tandis qu'Eurobaromètre concerne les 15-29 ans). Les chiffres d'Euyoupart permettent de souligner que c'est un secteur avec un faible différentiel entre le fait de participer aux activités proposées par la structure et le fait de s'y impliquer bénévolement. En Allemagne, on observe ainsi 9 % d'adhérents, 12 % de participants à des activités et 9 % de bénévoles, chiffres qui sont respectivement de 10 %, 10 % et 6 % en France ou encore de 12,6 %, 13,2 % et 7,6 % en Finlande.

Eurobaromètre 2013 souligne également une implication pour plus de 10 % des jeunes dans « une association locale ayant pour objectif d'améliorer la vie de la communauté locale ».

Au niveau des tendances plus spécifiques à chaque pays, on peut observer un investissement plus important dans les associations de promotion des droits de l'homme ou du développement en Finlande et aux Pays-Bas, avec 14 % de jeunes y ayant pris part selon Eurobaromètre 2013, la moyenne européenne étant à 8 %. Au niveau d'Euyoupart 2005, on peut observer l'importance en Italie des engagements dans des associations de charité, 15,3 % des jeunes ayant pris part à une activité de ces associations, 11,6 % s'y étant investis dans le cadre d'une mission bénévole. Ces chiffres sont significatifs, d'autant plus qu'ils n'atteignent pas un tel niveau dans les autres pays pris en considération.

L'Italie se signale également selon Euyoupart 2005 par une participation élevée des jeunes à des activités organisées par des organisations religieuses, à hauteur de 20 %, l'adhésion se situant elle à 11,8 % et l'implication dans une mission bénévole à 10,7 %. En matière de rôle de la religion dans la structuration de l'engagement, la France se singularise des autres pays par un faible rôle de celle-ci. Selon la WVS 2005, seuls 6 % adhèrent à une organisation religieuse, contre 21 % des jeunes Néerlandais, 19 % des jeunes Italiens, 27 % des jeunes Allemands ou encore 82 % des jeunes Finlandais (chiffres à prendre avec précaution cependant, car nettement moins importants, quoique toujours bien plus élevés que pour la France, pour Euyoupart 2005).

Autre singularité française signalée par la WVS 2005, mais confirmée également par Euyoupart 2005, une tendance des jeunes à être plus en retrait dans l'implication dans une mission bénévole au sein des structures dont ils sont adhérents et/ou aux activités desquelles ils participent. La WVS 2005 souligne qu'en France 37 % des 15-29 ans adhérents d'une organisation y participent d'une façon active, chiffre qui s'élève à 45 % en Allemagne, 48 % en Finlande et 65,5 % aux Pays-Bas. Au niveau

de l'enquête Euyoupart 2005, la France est le seul pays de notre échantillon pris en considération par l'enquête à n'atteindre dans aucun secteur 10 % de jeunes impliqués dans une mission bénévole au sein de la structure dont ils sont adhérents et/ou à l'activité de laquelle ils ont participé.

L'ensemble des données collectées ici a permis dans un premier temps d'observer une possible corrélation entre une conception de la jeunesse reposant sur la confiance dans le développement de son autonomie et l'inclination à s'engager et à participer de manière large à la vie publique.

Une analyse portant sur un échantillon plus resserré de pays a permis de mieux saisir la façon dont se structure l'engagement associatif des jeunes. On y observe une structuration de l'engagement associatif globalement assez équivalente d'un pays à l'autre, marquée par une importance des clubs sportifs, des associations culturelles et des associations de jeunesse, ainsi que des particularités propres à certains pays, relatives à des domaines de l'engagement ou au degré d'implication dans celui-ci.

Il n'a cependant pas été ici opéré de distinctions entre les associations gérées et dirigées par des jeunes et les autres associations. De fait, il n'existe à ce jour pas de données concernant plus spécifiquement ces associations, les associations de jeunes étant le plus souvent à entendre dans le sens d'associations à destination des jeunes. S'il est ainsi possible de saisir par les données statistiques européennes comment se construit et se structure l'engagement des jeunes, il est plus difficile de prendre la mesure du poids qu'y occupent les associations et initiatives d'engagement portées par les jeunes eux-mêmes. Devient alors nécessaire le recours à une présentation pays par pays des dispositifs qui sont déployés pour encourager la participation des jeunes, en prenant en considération la présentation de ces dispositifs et le point de vue qu'en ont les acteurs concernés, qu'il s'agisse des jeunes engagés ou des responsables politiques et administratifs en charge de ces dispositifs.

Pour chacun des pays étudiés seront donc pris en considération les grands axes de la politique jeunesse relatifs à la question de l'engagement, des données chiffrées (budget, nombre d'organisations...) lorsqu'elles existent, une présentation des principales structures et dispositifs de soutien – ainsi que la place qui y est faite aux jeunes dans leur gestion.

2. Données des pays relatives aux politiques de jeunesse et au soutien aux initiatives d'engagement des jeunes²⁹

a. Finlande

La Finlande dispose d'un ensemble de textes législatifs qui forment un cadre assez précis en matière d'orientation générale de la politique jeunesse et du développement de l'engagement des jeunes. Le principal d'entre eux est le *Youth Act* de 2006, qui établit un cadre général, des éléments relatifs à la participation des jeunes se trouvant ensuite dans les textes relatifs à l'éducation (*Basic Education Act*, *Upper Secondary School Act* et *Vocational Education and Training Act* de 1998) ou encore dans le *Local Government Act* de 1995. La politique jeunesse et les problématiques d'engagement couvrent donc un spectre assez large, pour atteindre le champ de l'éducation et du développement local.

Le *Youth Act* consacre le principe de participation des jeunes en ces termes :

*Les jeunes doivent se voir offrir la possibilité de participer à la gestion des affaires et politiques de jeunesse au niveau local et régional. Additionnellement, ils doivent être entendus dans la gestion des affaires les concernant directement.*³⁰

On retrouve ici les termes propres à la définition de la participation, laquelle est reconnue formellement au chapitre 2 de la section 14 de la constitution finlandaise, qui souligne que les autorités publiques doivent promouvoir les opportunités offertes aux citoyens de participer à la vie sociale et d'avoir une influence sur les décisions qui les concernent³¹. Ce dispositif légal de reconnaissance et promotion de la participation est complété par le *Local Government Act* qui enjoint les municipalités à créer les conditions favorables à la prise en compte de l'avis et de l'influence des citoyens dans les affaires locales³² en même temps qu'elle crée un droit à l'initiative

²⁹ L'ensemble des données de cette section sont issues des documents établis dans le cadre du partenariat entre l'Union européenne et le Conseil européen en matière de jeunesse (CoE-UE Youth Partnership), lesquels recensent les données fournies par les États sur les politiques de jeunesse, la participation des jeunes ou encore le bénévolat et le volontariat des jeunes.

³⁰ *Information sheet. Participation of young people. Finland*, CoE-UE Youth Partnership, 2011, p. 2 : "the opportunity to participate in the handling of issues relating to local and regional youth work and policy must be provided for young people. Additionally, young people must be heard during the handling of issues concerning them."

³¹ *Ibid.* : "public authorities shall promote the opportunities for the individual to participate in societal activity and to influence the decisions that concern him or her"

³² *Ibid.* : "municipal council shall ensure that local residents and service users have opportunities to participate in and influence their local authority's operations"

pour les citoyens, quel que soit leur âge, qui peuvent soumettre des propositions aux autorités locales, relatives leur champ de compétences³³.

Enfin, l'ensemble des textes relatifs à l'éducation contiennent des sections relatives au développement de conseils d'élèves ou d'étudiants, à tous les niveaux de scolarité, pour les consulter au sujet de l'environnement scolaire et indiquent que les responsables d'établissement doivent fournir à leurs étudiants les moyens d'être acteurs de leur éducation.

L'intérêt du *Youth Act*, ainsi que du décret gouvernemental sur le travail et la politique de jeunesse qui en est issu, réside également dans le fait qu'il indique avec précisions les principaux acteurs du secteur de la jeunesse et leur rôle. Le principal ministère de tutelle pour les questions relatives à la jeunesse est ainsi le ministère de l'Éducation, lequel se doit de travailler de concert avec le ministère des Affaires sociales et de la Santé, le ministère du Travail, le ministère de l'Environnement et d'autres chaque fois que cela est nécessaire.

Le décret issu du *Youth Act*, et c'est une des grandes spécificités finlandaises, donne également une définition légale de ce qu'est une organisation nationale de jeunesse. Est ainsi considérée comme organisation nationale de jeunesse toute structure qui rassemble un minimum de 1 000 adhérents, dont les 2/3 au moins ont moins de 29 ans. Sont également pris en compte le type d'activité, la présence sur le territoire et l'implication des jeunes dans les processus de décision.

Cette définition revêt une réelle importance dans la mesure où ce sont les organisations nationales de jeunes qui nomment les personnes appelées à siéger aux organes experts accolés à la division jeunesse du ministère de l'Éducation, que sont l'*Advisory Council for Youth Affairs* (NUORA) et le *Youth Organisation Subsidy Committee*. Cette dernière établit tous les ans une proposition de répartition des subventions aux organisations de jeunesse et est également en charge de développer et d'évaluer le système de subventions.

Une autre structure importante au niveau national est Allianssi. Équivalent finlandais d'un conseil national de la jeunesse, Allianssi est composé de 118 organisations de jeunesse, agissant à des échelles et dans des domaines variés, et entièrement géré par celles-ci. Les jeunes de moins de 29 ans y sont très présents au niveau du conseil d'administration. Cet organe de coopération entre les associations de jeunesse est étroitement associé à de nombreux dispositifs. Allianssi est ainsi en charge de programmes de mobilités des jeunes et cogère avec les administrations centrales des

³³ *Ibid.* : "local residents have the right to submit initiatives to the local authority in matters related to its operations. Persons submitting initiatives shall be informed of action taken as a result of an initiative"

programmes tels que la préparation de l'année européenne du bénévolat et du volontariat ou un comité en charge d'améliorer les liens entre la société civile et les administrations publiques.

Il existe également un important maillage local dans la prise en charge des questions relatives à la jeunesse, dont le premier maillon sont les municipalités. En règle générale les municipalités ont un pouvoir étendu, incluant la mise à disposition de services de base aux citoyens, y compris donc ceux spécifiques à la jeunesse. 70 % des municipalités ont mis en place un système de conseil des jeunes, et 100 d'entre elles ont poussé le principe jusqu'à la constitution de comités de travail fonctionnant sur un principe de collaboration entre élus municipaux et jeunes élus. Ces conseils sont regroupés au sein d'un organe de coopération, NUVA, qui est lui-même membre d'Allianssi. Enfin, s'il n'y a pas de Parlement des jeunes, il existe un système de démocratie numérique qui permet de faire remonter les attentes et idées des jeunes, lesquelles sont évoquées annuellement lors d'une session spéciale du Parlement finlandais.

Ce maillage est complété par dix centres dédiés à la jeunesse, ainsi que les centres pour le développement économique, les transports et l'environnement – sortes d'agences décentralisées de l'État – dont certains sont en charge du déploiement local de la politique de jeunesse.

En matière budgétaire, Le budget général alloué au travail de jeunesse est de 74 M€, soit 0,1 % du budget de l'État. Ce budget est principalement nourri par les recettes de la loterie nationale. Environ 8 M€ sont transférés de l'État aux départements jeunesse des municipalités, sur la base de 15 € par jeune de moins de 29 ans. 12,5 M€ sont alloués annuellement aux organisations de jeunesse, ce qui correspond au quart de leur coût de fonctionnement.

En règle générale les associations de jeunes bénévoles sont financées à hauteur de 28 % par l'État, 19 % venant d'autres subventions (fonds européens ou fondations) et 53 % venant de fonds privés ou d'auto-financement (dons, fundraising, cotisations). L'implication de l'État est volontairement faible, comparée à d'autres pays, pour renforcer l'autonomie du secteur.

Les taux d'engagements des jeunes en Finlande sont globalement assez importants. Outre les chiffres mentionnés dans la première partie de la présente étude, il est également possible de citer ceux issus d'une enquête de 2009, effectuée au niveau national, portant sur les temps de loisir des jeunes³⁴. Selon cette enquête 45 % des 10-29 ans sont membres d'une organisation non-gouvernementale, se répartissant comme suit :

- 21 % des jeunes sont membres d'une association sportive

³⁴ Enquête Myllyniemi 2009, mentionnée dans *Participation of young people*, p. 6

- 7 % sont membres des scouts
- 6 % sont membres d'associations étudiantes
- 3 % sont membres d'une association de solidarité locale
- 3 % sont membres d'une association environnementale
- 1 % est membre d'une association de défense des droits humains ou de promotion de la paix.

Exemples de dispositifs au niveau national et local³⁵

- Le portail www.valtikka.fi, qui se présente comme le portail national de la démocratie numérique prévoit un espace pour le Parlement des enfants, lequel est un forum Internet permettant une participation des enfants par le biais de leurs écoles.
- Pour initier les jeunes à la participation, les écoles organisent des groupes de discussion. S'ils n'ont pas un caractère officiel et ne visent pas directement à permettre aux jeunes une participation au système politique, ils peuvent servir de support à la préparation de la session annuelle du Parlement national des jeunes. À l'occasion de cet événement, retransmis à la télévision, les parlementaires répondent directement à des questions qui leur sont adressées par les jeunes.
- Des dispositifs témoignent d'une attention particulière concernant l'implication des jeunes dans la production d'informations, qu'elles concernent leurs droits ou les dispositifs à leur destination ou qu'elles portent sur d'autres sujets.
 - Le ministère de l'Éducation et de la Culture a financé des projets municipaux de développement de démocratie digitale.
 - Le portail *Aloitekanava*, créé en 2008, a pour ambition de permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées pour améliorer leur environnement. Ce service est modéré par les travailleurs locaux de jeunesse, qui font ensuite remonter les propositions aux décideurs politiques. Il est également utilisé par les autorités publiques pour recueillir l'avis des jeunes sur des sujets qui les concernent.
 - Des projets pilotes proposent à des jeunes d'écrire des articles à destination d'autres jeunes sur des sujets qui les concernent, et d'en discuter par l'intermédiaire de

³⁵ Les exemples sont ici présentés à titre indicatif, pour donner un panel des types de dispositifs de soutien proposés au niveau national et local. Ils pourront faire l'objet d'une reprise et présentation plus détaillée dans la dernière partie du présent document, consacrée aux bonnes pratiques et aux pistes à explorer pour développer la participation et l'engagement des jeunes.

forums, à l'échelle nationale (*Nuorten Aani*) et locale. La région d'Akaa a par exemple mis en place un canal de publication pour la diffusion des médias jeunes.

L'exemple finlandais atteste ainsi d'une forte vitalité en matière d'engagement et de participation des jeunes, malgré un engagement financier assez modeste au regard du budget global de fonctionnement des associations. Cette vitalité semble ainsi reposer en premier lieu sur une culture associative puissamment ancrée et soucieuse de développer la participation des citoyens aux affaires publiques, dès le plus jeune âge, sous des formes et dans des espaces variés. Ce souci se traduit par une expression de ces principes dans les textes de loi ainsi que par la création de dispositifs dédiés, à tous les échelons de la vie publique. Est également à noter l'importance de la cogestion et/ou de la collaboration entre citoyens et autorités publiques sur un certain nombre de sujets d'importance.

b. Pays-Bas

L'approche de la politique jeunesse aux Pays-Bas s'efforce particulièrement de mettre en avant le fait que la jeunesse ne doit pas y être considérée comme un problème. Elle consacre ainsi le principe mis en avant par la MOC, selon lequel les politiques jeunesse doivent évoluer pour ne plus être une politique de réparation et de prévention des risques, centrée sur les populations les plus fragiles, mais une politique qui place les jeunes dans leur ensemble et leurs préoccupations au centre, en les considérant comme une ressource pour la société et ayant pour premier objectif de les rendre pleinement acteurs de celle-ci et de leur propre vie³⁶. Dans ce contexte, le concept de participation des jeunes prend un sens étendu. Elle renvoie à la fois au fait de pouvoir exercer une influence sur les décisions qui les concernent mais aussi au fait de leur ouvrir les possibilités de mettre en œuvre leurs initiatives et d'être ainsi agents de leur vie et acteurs de la société³⁷.

Sur le plan législatif, si les Pays-Bas ne sont pas dotés d'un *Youth Act*, les questions relatives à la participation des jeunes sont incluses dans le *Social Support Act*. Adopté en 2007, ce dernier a pour vocation de développer entre autres la participation des citoyens à la société. Il fournit ainsi une trame à destination des municipalités, en charge de l'appliquer à leur niveau. Il indique ainsi notamment des orientations concernant la création de dispositifs de consultation et de participation des jeunes.

Depuis 2006, une loi oblige les écoles relevant du système de l'enseignement obligatoire (de 4 à 16 ans aux Pays-Bas) à prêter attention au développement de la citoyenneté active de leurs élèves, en vue de les préparer à la participation à la vie de la société. Cela se traduit notamment, outre la mise en place de conseils des élèves, par l'instauration dans le cursus secondaire d'une expérience de travail bénévole durant trois mois. Celle-ci joue un rôle d'apprentissage de la participation, d'incitation à apporter sa contribution à la société, et de développement personnel. Ces actions s'inscrivent dans un contexte où l'on considère que l'école a un rôle à jouer en matière d'éducation à la citoyenneté, celle-ci se faisant par l'apprentissage des mécanismes institutionnels mais aussi par l'acquisition des compétences et savoir-être nécessaires à son exercice actif. Les programmes d'apprentissage par le service communautaire jouent ainsi un rôle important, dans une société où la

³⁶ *Information sheet. Participation of young people. The Netherlands*, CoE-UE Youth Partnership, 2011, p. 2 :

“The focus of positive youth policy is not on preventing and detecting problems. Rather, it puts all children and youngsters at the centre of the support.”

³⁷ *Ibid.* : “On the one hand, participation can be described as young people’s opportunities to influence decision making structures. On the other hand, it also relates to young people’s opportunities to take initiatives to be actively involved in society.”

citoyenneté se comprend comme une contribution active à la société et où l'insertion passe également par le fait de pouvoir prendre une part active dans la société et ses institutions³⁸.

Au niveau national, le principal ministère de tutelle des organisations de jeunesse est le ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports. Il finance les principales organisations de jeunes, notamment le Conseil national de la jeunesse néerlandais (*Nederlandse Jeugdraad – NJR*) et finance des programmes destinés à promouvoir l'engagement pour et par les jeunes.

Les provinces et les municipalités disposent ensuite de pouvoir étendus. Un certain nombre de municipalités proposent ainsi l'accès simplifié à des petites subventions pour les jeunes souhaitant mettre en place une activité dans leur voisinage. Toutes les municipalités sont amenées à développer des programmes de participation au travers de conseils de jeunes ou de dispositifs tels que les ambassadeurs jeunesse. Les conseils de jeunesse locaux sont au nombre de 137, leur existence étant enregistrée sur un site dédié, administré par le Conseil national de la jeunesse, qui fournit également des informations à destination des jeunes souhaitant mettre en place un conseil jeunesse dans leur ville ou village.

Au niveau des provinces, il est possible de citer l'exemple de la province de Gelderland qui finance à son échelle des mouvements tels que le scoutisme, les jeunesses rurales ou encore les centres de travail de jeunesse dans l'idée de soutenir des espaces où les jeunes sont invités à développer leurs compétences sociales en prenant des initiatives. Il existe également des centres de formations régionaux (*Regionale Opleidingen Centra – ROC*) qui propose des programmes liés au volontariat et au bénévolat à destination de jeunes en décrochage scolaire en vue pour eux d'obtenir un équivalent de certification professionnelle, dans une approche qui combine apprentissage entre pairs et coaching.

Il existe également aux Pays-Bas des conseils régionaux de la jeunesse, dont deux – ceux de Drenthe et d'Overijssel, sont directement gérés par les provinces. D'autres existent, qui ont été mis en place directement à l'initiative de jeunes ou de jeunes membres de partis politiques. Il n'est cependant pas possible d'établir la réalité de leur activité.

L'agence Movisie est chargé de faire le lien entre les injonctions émanant du gouvernement et les pouvoirs locaux et municipaux. Elle apporte des conseils aux municipalités pour le développement de l'engagement et de la participation et soutient également les associations qui souhaitent développer la participation des jeunes en leur sein.

³⁸ *Op. cit.*, p. 10 : "Citizenship is defined as 'the willingness and ability to be part of the community and contribution to this as an active agent'. Social integration is defined as 'the participation of citizens in the society through social participation, participation in society and its institutions, and awareness of and involvement in Dutch culture'."

Au niveau des organisations, Le Conseil national de la jeunesse, nommé NJR, a été créé en 2001 et est une structure indépendante, directement gérée par les organisations nationales de jeunesse (associations, syndicats et partis politiques), concernant les jeunes âgés de 12 à 30 ans. Constitué de 37 organisations, le NJR a pour rôle d'améliorer la participation des jeunes au niveau national et local et de se faire le porte-parole des intérêts de la jeunesse et des organisations de jeunesse. Il a ainsi pu récemment coordonner l'action de dix organisations pour mener une campagne d'incitation au vote lors des dernières élections européennes. Il a également coordonné une large campagne de promotion de l'engagement, via le site www.ikbengeweldig.nl (signifiant « Je suis formidable ») où les jeunes peuvent présenter leurs actions et proposer leurs projets, recensant aussi bien les services rendus au quotidien dans son environnement que des projets associatifs ambitieux. Le NJR coordonne le groupe de travail pour le dialogue structuré organisé dans le cadre de la MOC et agit dans ce cadre comme un partenaire privilégié du ministère concernant l'application des recommandations européennes en matière de jeunesse.

L'association néerlandaise des organisations promouvant le bénévolat et le volontariat (*Vereniging Nederlandse Organisaties Vrijwilligerswerk – NOV*) est un acteur essentiel de la promotion de l'engagement aux Pays-Bas, rassemblant une grande partie des structures travaillant avec des bénévoles. Il a développé en son sein un réseau jeunesse visant à rassembler l'ensemble des acteurs concernés par l'engagement des jeunes et/ou travaillant en lien avec des jeunes.

Comme vu dans la partie précédente, l'engagement des jeunes est assez important aux Pays-Bas, avec une implication importante dans les structures. Une enquête nationale confirme l'importance de ces chiffres quoiqu'avec des chiffres en léger retrait par rapport aux enquêtes européennes. Selon cette enquête, 39 % des jeunes de 18 à 25 ans sont membres d'une association spécifique. Plus particulièrement :

- 15 % sont membres d'une organisation en lien avec leur église
- 13 % sont membres d'une association de charité
- 12 % sont membres d'une association étudiante
- 6 % sont membres d'une association de quartier.

Exemples de dispositifs au niveau national et local

- Certaines municipalités ont mis en place un système d'ambassadeurs jeunesse, désignés pour être des référents au sein de leur municipalité. Ils vont à la rencontre des jeunes de leur

ville et ont une mission de conseil auprès des autorités locales sur toutes les questions relatives à la jeunesse.

- Le NJR organise annuellement la *Jong Lokaal Bokal*, sorte de « coupe » qui a pour vocation de récompenser les municipalités attentives à l'implication des jeunes. L'objectif est de favoriser la dispersion des bonnes pratiques en matière de participation des jeunes. Ces derniers sont directement impliqués dans la désignation des municipalités lauréates.
- Mis en place en 2000, le projet WhoZnext incite des jeunes membres de clubs sportifs à organiser des événements à destination de la jeunesse dans leurs quartiers. L'objectif est d'inciter les jeunes à ne pas seulement participer à des activités sportives, mais à prendre des responsabilités dans leurs clubs, en tant qu'entraîneur, administrateur ou encore organisateur d'événements.
- Les Pays-Bas sont sensibles à la mise en place de projets d'*empowerment*, soit la création de plateformes ayant vocation à accompagner les jeunes dans la réalisation par eux-mêmes de leur projet. À titre d'exemple, le réseau Click F1 accompagne et conseille de jeunes porteurs de projets (notamment dans le domaine media et éducation aux medias), en leur permettant notamment de trouver du soutien et des partenaires ou encore de se rapprocher d'autres porteurs de projets.
- Des projets de participation des jeunes au sein des centres sociaux ont été expérimentés, misant sur le principe d'éducation par les pairs et visant à encourager l'implication des jeunes dans leur communauté locale.
- Chaque année, une journée nationale de la participation des jeunes est organisée, qui vise à rendre cet enjeu visible aux yeux de tous et permettre aux acteurs concernés de se rencontrer et d'échanger sur ces sujets.

c. Allemagne

En Allemagne, la reconnaissance de la participation des jeunes trouve une base solide, dans la mesure où elle est mentionnée dans le Code social. Au huitième volume de celui-ci, huitième paragraphe du chapitre 1, relatif aux services à l'enfance et à la jeunesse, se trouve la mention selon laquelle les enfants et les jeunes doivent être associés aux décisions portant sur les services qui leur sont destinés, en accord avec leur degré de maturité et de développement³⁹. Cette inscription du droit à la participation dans les services relatifs à l'enfance trouve un prolongement dans le cadre du schéma directeur de la politique jeunesse qui prévaut actuellement en Allemagne – An Alliance for Youth – lequel souligne qu'une politique jeunesse ne se conçoit pas sans se préoccuper au préalable de créer les opportunités de construction individuelle dès l'enfance⁴⁰.

Le ministère en charge des questions relatives à la jeunesse est le ministère des Affaires familiales, des Seniors, des Femmes et de la Jeunesse. Celui-ci est en charge de l'élaboration du cadre général pour l'élaboration de la politique de jeunesse, sous l'intitulé « An Alliance for Youth ». Le point de départ de ce nouveau cadre pour la politique de jeunesse, dans la continuité des principes prônés par la MOC au niveau européen, est de traiter la jeunesse et du développement de ses potentialités comme un tout, plutôt que d'être dans une politique de réparation se concentrant sur des points de détail, en s'adressant à l'ensemble des acteurs concernés⁴¹.

L'élaboration de la politique jeunesse dans ses dernières évolutions se soucie donc de ne pas traiter celle-ci comme un groupe à problèmes, auquel il faut apporter des réponses, mais comme un groupe d'individus en construction, auxquels il faut se soucier d'offrir les opportunités de développer leurs propres capacités pour construire leur parcours dans l'existence. Elle se soucie également de tenir compte de l'évolution de la définition et de la délimitation de la période de la jeunesse. Le document d'Alliance for Youth souligne ainsi que le schéma qui prévalait dans l'Allemagne des années 1970 pour désigner le passage à l'âge adulte ne fonctionne plus dans le monde contemporain. Auparavant, le passage à l'âge adulte était distingué par quatre critères : la décohabitation, l'indépendance financière, le mariage et la constitution du foyer. La jeunesse était alors la période de transition, de

³⁹ *Information sheet. Participation of young people. Germany, Coe-UE Youth Partnership, 2011 p. 2*

⁴⁰ Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, *An Alliance for Youth – Development of and prospects for an independent youth policy*, p. 6 : "The prerequisite for a successful youth policy which creates fair chances is a corresponding policy to provide early opportunities in childhood"

⁴¹ *Ibid.*, p. 5 : "With the development of an "Independent Youth Policy" (Modern Youth Policy), the Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth is pursuing a subject-oriented approach that focuses on the skills and potential of young people and makes them the starting point for the structuring of its policy. The aim is to move beyond the isolated consideration of individual elements within the lives of young people and to develop this from the perspective of the young people as an overall political task."

formation de l'individu, jusqu'à atteindre ces quatre éléments. Ces critères ont aujourd'hui perdu de la pertinence, car ces processus sont désormais étalés beaucoup plus longuement dans le temps, et peuvent faire l'objet de remises en cause tout au long de la vie. L'approche alors proposée est de penser la jeunesse comme un processus, davantage que comme une transition d'un état à un autre, marquée d'une part par l'acquisition d'une personnalité personnelle stable, de son autonomie ainsi que le développement de sa conscience citoyenne et des responsabilités qui y sont associées, et d'autre part par des étapes telles que le suivi d'un parcours scolaire, d'une formation ou l'obtention progressive des moyens de son autonomie financière⁴².

Le ministère fournit ainsi un cadre général assez précis en matière d'orientation des politiques de jeunesse, chacun des seize *Länder* allemands ayant un rôle important en matière d'application et d'orientation. Il est à noter, relativement à cette organisation, qu'un groupe de travail a été constitué, rassemblant des représentants fédéraux et des *Länder*, pour discuter de l'application des préconisations de la MOC, sur la base de réunions régulières.

Dans le pilotage des politiques de jeunesse, les *Länder* accordent une place importante à la consultation des associations, ainsi que des organisations de jeunesse. Aussi chacun des seize *Länder* allemands ont-ils leur propre Conseil de la jeunesse, qui regroupe aussi bien des organisations de jeunes que des conseils de jeunes locaux. Leur rôle précis diffère cependant d'un *Land* à l'autre.

Les conseils de jeunes locaux existent eux dans 4/5 des districts administratifs jeunesse. Composés par des associations de jeunesse, des organisations de jeunes ainsi que de jeunes porteurs de projets ils ont pour mission de représenter les intérêts des jeunes au regard de l'administration, de définir les orientations sur les sujets relatifs au travail de jeunesse et à adopter des positions communes sur toutes les problématiques liées à la jeunesse. Ils représentent ainsi les intérêts de la jeunesse auprès des centres et organismes responsables des questions de jeunesse, notamment les Comités pour les services à destination de la jeunesse (*Jugendhilfeaufschluss*) qui agissent au niveau des districts urbains et des comtés.

⁴² *Ibid.*, p. 5 : "The criteria for entering adulthood which was valid in the Federal Republic of Germany well into the Seventies (moving out of the parental home, achieving financial independence, marriage, starting a family), have evidently lost significance and are being spread out over an increasingly extended period of time. However, despite this heterogeneity, as in the past, all young people must accomplish a series of comparable developmental tasks (e.g. the development of a stable personal identity and individual autonomy, development of a consciousness in the sense of being a responsible citizen in a democratic and pluralistic state based on the rule of law) and individual status passages (e.g. mandatory school attendance, completing some form of training, attaining financial independence)." ; à cet égard, il est possible de souligner l'écart par rapport au discours qui continue de prévaloir en France, où la jeunesse, selon les termes de Cécile Van de Velde, doit chercher à "se placer".

Les documents officiels de présentation de la politique jeunesse rappellent que l'éducation à la citoyenneté et le développement de la participation au sein du système scolaire sont partie intégrante du système d'éducation formelle en Allemagne. Son application cependant dépend des choix effectués au niveau de chaque Länder. Il est cependant intéressant de noter que ces mêmes documents mettent l'accent sur le rôle des programmes non-formels dans l'éducation à la citoyenneté. Nombre de ses programmes sont financés au niveau fédéral et/ou au niveau local, et portent sur la lutte contre l'extrême-droite et le racisme, l'apprentissage de la démocratie, l'intégration, la prévention de la violence ou encore la parité et l'égalité femmes/hommes. Sur ce modèle vient par exemple d'être initié le programme « Demokratie Leben »⁴³.

Une autre structure importante à signaler au niveau national est Le Conseil fédéral allemand de la jeunesse – *Deutscher Bundesjugendring* (DBJR). Le DBJR existe depuis 1949 et regroupe 24 organisations de jeunesse, 16 conseils régionaux de la jeunesse et 5 organisations affiliées. Le panel des activités couvertes par les associations membres du DBJR est large : il regroupe aussi bien des associations religieuses, de protection à l'environnement, culturelles que les scouts ou les fédérations de jeunes travailleurs. Les mouvements de jeunesse des partis politiques n'y sont pas associés, de même que les clubs sportifs, chacune de ces structures disposant de leur propre fédération. Il a pour vocation à la fois de représenter les intérêts de la jeunesse et les buts communs de ses organisations membres, de leur permettre d'établir des positions communes sur la politique jeunesse et de coopérer avec d'autres structures du même type à l'international.

Les jeunes membres des organisations affiliées au Conseil fédéral allemand de la jeunesse sont au nombre de 6 000 000. Ce chiffre est de 9 143 231 pour les organisations de la Confédération allemande du sport olympique.

En matière d'engagement des jeunes, il faut également souligner le rôle important joué par le volontariat en Allemagne, qui s'inscrit dans une longue tradition, avec de nombreux programmes dédiés. Depuis 2008, l'ensemble des textes relatifs à la promotion des dispositifs de volontariat ont été unifiés en une loi, la *Jugendfreiwilligendienstgesetz*, laquelle fixe les limites d'âge, les modalités d'accès à la sécurité sociale pour les volontaires, les obligations pour les structures d'accueil. Elle souligne également le caractère éducatif d'une telle expérience.

Parmi les programmes, on distingue ainsi la *Freiwilliges Soziales Jahr* (FSJ), année de volontariat consistant en une mission auprès de communautés locales pouvant se faire dans différents

⁴³ <http://www.buergergesellschaft.de/mitteilen/news/meldungen/news-einzelansicht/106148/tn/6878/?cHash=484ed301a96bfc5792b1cdb8fd66640d>

domaines ; la *Freiwilliges Ökologisches Jahr* (FOJ), volontariat s'effectuant plus spécifiquement dans le secteur de l'écologie ; *Kulturweit* volontariat à destination du secteur de la culture ; l'*Internationaler Jugendfreiwilligendienst* (IJFD) pour le volontariat à l'international.

Si le volontariat ne donne pas accès à un statut spécifique, il permet cependant de bénéficier d'une sécurité sociale qui les couvre entièrement ou encore de réduction pour les voyages en train. Le FSJ et le FOJ sont officiellement reconnus par l'administration chargée de l'allocation des places en université comme un temps intermédiaire avant l'obtention d'une place en université.

Exemples de dispositifs au niveau national et local

- La production de l'information à destination des jeunes est assurée pour partie par les jeunes eux-mêmes, à travers deux importantes associations : *Jugendpresse Deutschland* (Presse jeune Allemagne) et *Servicestelle Jugendbeteiligung* (Centre de ressource pour la participation des jeunes). Il existe également des programmes de volontariat qu'il est possible d'effectuer dans les points d'information jeunesse, suivant une logique de sensibilisation et d'information par les pairs.
- Chaque année, deux jeunes sont désignés pour rejoindre la délégation allemande lors de l'Assemblée générale des Nations unies. Après avoir mené plusieurs actions de consultation, ils font part des intérêts des jeunes auprès des diplomates. Ils participent également, en tant que représentants d'ONG.
- Il existe une plateforme dédiée à l'engagement, à l'adresse www.buergergesellschaft.de. Celle-ci recense les initiatives et possibilités d'engagement et de participation offertes, à l'échelon national et aux différents échelons locaux. Elle permet également d'avoir accès à un recensement de bonnes pratiques, des études ou des conseils en méthodologie.

d. Italie

L'Italie ne dispose pas de textes législatifs apportant une définition à la notion de participation des jeunes, ni de textes de lois portant plus spécifiquement sur la jeunesse. Elle garantit en revanche constitutionnellement la protection de la jeunesse⁴⁴ ainsi que son accès aux droits fondamentaux et à la possibilité de se réunir ou de constituer une association. Le bénévolat est lui reconnu par la loi n° 266/1991, qui en souligne la valeur sociale et en promeut le développement. De même, on ne trouve pas en Italie un grand programme d'action national portant sur la jeunesse dans tous ses aspects. Mis en place en 2011, le programme *Diritto al futuro* (droit au futur) consiste en une série de mesures visant à répondre aux problèmes de précarité rencontrés par les jeunes. Le discours reste donc un discours de réparation, sans visée transversale.

Les questions relatives à la participation et aux jeunes ne sont cependant pas étrangères à la culture politique italienne, et sont très présentes au niveau des politiques locales et régionales. Que ce soit sur les questions de participation ou sur les questions de jeunesse de nombreuses initiatives et lois ont été portées au niveau local et régional à partir de la fin des années 1970. Ces préoccupations sont donc récentes, sans encore d'ancrage fort dans la culture nationale, et sont d'abord un enjeu de politique locale.

Le sociologue Marco Bontempi⁴⁵ indique ainsi que les politiques de jeunesse sont apparues en Italie à la fin des années 1970, et étaient au départ plutôt à destination des jeunes "à risque". Elles se développent ensuite dans les années 1980, en étant davantage portées par les municipalités, sans réelle coordination nationale. Dans cet esprit, en 1997, une loi "reconnait et confirme l'autonomie des organismes locaux pour l'exécution des politiques de la jeunesse" et ce n'est qu'en 2006 qu'est constitué un ministère en charge des politiques de la jeunesse.

⁴⁴ *Information sheet. Volunteering of young people. Italy*, CoE-UE Youth Partnership, 2011, p. 2 : "Broadly speaking, art. 2 of the Italian Constitution 'recognizes and guarantees the inviolable rights of the person, as an individual and in the social groups where human personality is expressed' [...]; art. 3 recognizes the principle of equality of all citizens and the task of the State to remove all the 'obstacles of an economic or social nature which constrain the freedom and equality of citizens thereby impeding the full development of the human person and the effective participation of all workers in the political, economic and social organization of the country'. These articles protect those rights that the individual exercises in all his social relations in the different social groups cited by the Constitution (family, political parties, organizations, etc.). Young people and children part of the sovereign people are entitled of inviolable rights and freedoms recognized by the Constitution, among the others the right to assemble peacefully (art. 17) and to form associations freely (art. 18)."

⁴⁵ Marco Bontempi, « Expérimenter la citoyenneté : nouvelles formes d'engagement des jeunes » in Alessandro Cavalli, Vincenzo Cicchelli, Olivier Galland (dir.), *Deux pays, deux jeunesse ? La condition juvénile en France et en Italie*, Presse universitaires de Rennes, Rennes, 2008, pp. 95-102

On compte ainsi plus de 470 conseils de jeunes dans les municipalités italiennes. Ils ont pour fonction de permettre aux jeunes d'exprimer leurs attentes et de créer un espace de dialogue avec les décideurs locaux. Comme le précise Marco Bontempi, les organes de consultation des jeunes sont de deux types : les conseils de la jeunesse et les Forums. Les premiers se distinguent eux-mêmes en deux catégories, le premier modèle étant la réplique des organes "adultes" dont la visée est vraiment l'apprentissage des formes traditionnelles de la démocratie électorale et représentative, le second modèle cherchant à faire émerger le point de vue propre aux jeunes, où les élus jouent un rôle d'animateur, car ces conseils "fonctionnent généralement sur la base de projets montés par des associations et auxquels collaborent l'école et les autorités locales".

Les Forums concernent eux les 18-30 ans, avec une fonction de représentation des associations de jeunes et d'organisation de projets. Au niveau municipal ils se voient souvent confier des budgets pour organiser par exemple des événements, mais aux échelons supérieurs ils ne jouent guère qu'un rôle consultatif pour les politiques de jeunesse, dans le cadre de rencontres épisodiques.

Sur ce modèle, il est possible de mentionner le Forum des associations étudiantes, créé en 2002 par le ministre de l'Éducation, dont l'objectif est de favoriser le dialogue entre le ministère et les associations étudiantes, en permettant à ces dernières d'exprimer leurs besoins, de formuler des propositions et d'agir en tant qu'organe consultatif. Chaque région d'Italie comprend également un Parlement des étudiants, à composition paritaire, qui ont une fonction représentative et de conseils. Organisés en commissions thématiques, ils travaillent sur des sujets variés tels que la citoyenneté active, les loisirs, l'environnement et la qualité de vie...

Le Forum national de la jeunesse a été constitué en 2004 sous l'impulsion des organisations de jeunes et de jeunesse pour en constituer la plateforme nationale. Composé de 73 organisations différentes, il représente plus de quatre millions de jeunes. Structuré en commissions thématiques, il se veut être un espace de débat et partage d'expériences pour les organisations qui le composent ainsi que de consultation et d'élaboration de propositions, en direction des pouvoirs publics. Il cherche à impliquer des jeunes dans le débat politique et social, en promouvant les principes de citoyenneté active – du local jusqu'au niveau européen – et de participation des jeunes. Il s'efforce notamment d'augmenter la prise de conscience des enjeux relatifs au travail de jeunesse et de pallier l'absence de coordination et d'information sur ces enjeux au niveau national, en support au département de la jeunesse rattaché à la présidence du Conseil des ministres, et en lien avec l'Agence nationale pour la jeunesse.

Il existe également en Italie un important dispositif de service civique. Introduit par la loi n° 64/2001, initialement pour permettre l'objection de conscience en se substituant au service

militaire, il a été maintenu après la suppression de ce dernier. Le service civique est ouvert à tous les jeunes de 18 à 28 ans et permet d'effectuer une mission d'un an dans une administration publique ou au sein d'un organisme non-lucratif. Il permet de percevoir une indemnité de 433,80 € (chiffres 2011), fournie par l'État, donne accès à une protection sociale et est comptabilisé pour la retraite. Il est coordonné par une Agence nationale du service civique, qui a impliqué près de 4 000 associations et a touché 254 869 jeunes pour la période allant de 2001 à 2009.

Exemples de dispositifs au niveau national et local

- Les centres de soutien du bénévolat organisent de nombreuses activités de sensibilisation dans les écoles. En 2008-2009, selon un rapport de CSVnet – l'organisme chargé de coordonner au niveau national les centres de soutien au bénévolat –, ce sont ainsi 61 % des établissements du secondaire qui ont été concernés par des actions de sensibilisation à l'engagement associatif.
- La ville de Rome a mis en place depuis 2000 le projet PICA (*Percorsi di Cittadinanza Attiva*), projet de formation des jeunes pour leur permettre d'améliorer leurs compétences sociales et ainsi de pouvoir prendre part à la prise de décisions en exprimant leurs opinions sur les initiatives sociales, culturelles et économiques conduites par la ville.
- En 2010, le projet *Proposta 2010 verso l'Agenda 2020* a réuni sur quatre jours 100 jeunes, pour qu'ils réfléchissent aux modalités d'application des recommandations de la MOC en Italie, sur les thèmes de l'emploi, de la mobilité sociale, de la participation des jeunes et de la citoyenneté active. Le rapport final a été présenté et remis au ministre de la Jeunesse le 17 mars 2011, à l'occasion de la célébration des 150 ans de l'unité de l'Italie.
- En 2009, suite au tremblement de terre de l'Aquila, le ministère du Travail et des Politiques sociales a mis en place, en lien avec la région des Abruzzes, le projet *Partecipiamo !* dont l'un des objectifs était de solliciter les jeunes pour leur permettre la réappropriation de ce territoire suite à la catastrophe survenue. Ils se sont ainsi retrouvés impliqués dans des projets de reconstruction de sites.

B. Bonnes pratiques

L'exploration des modèles européens en matière de politiques de jeunesse et des liens existants entre ces dernières et le développement de l'engagement chez les jeunes aura permis de souligner le rôle central de la confiance. En effet, les pays qui accordent la plus grande confiance aux jeunes dans la construction de leur autonomie sont ceux où l'on observe une part importante d'engagement dans des activités associatives et où, globalement, la défiance est la plus faible et les taux de participation à la vie publique sont les plus importants.

Après l'analyse des données statistiques, la présentation des actions menées dans les pays de l'échantillon resserré ont permis de souligner le rôle central de l'action publique en matière de développement de l'engagement des jeunes. En créant notamment une culture de la confiance et en favorisant la création d'espaces propices à l'engagement, les pouvoirs publics, au niveau national et/ou local, peuvent exercer une influence positive pour conduire les jeunes à participer à l'espace public et par conséquent à acquérir une culture de l'engagement bénéfique pour le renouvellement des instances dirigeantes des associations. D'un côté, l'on prend mieux en considération les évolutions des formes d'engagement induites par les changements sociaux et les attentes des jeunes en la matière, de l'autre on permet aux jeunes l'acquisition d'expériences, de compétences, de savoir-faire et savoir-être propice à la poursuite de leur parcours d'engagement.

Il importe en ce sens de recenser des exemples de bonnes pratiques, adaptables selon les spécificités propres à chaque territoire

a. Approche méthodologique des conditions de réussite du développement de la participation chez les jeunes

La participation peut revêtir un ensemble de significations très différentes, selon ses promoteurs et ses acteurs. Un jeune, un élu, un travailleur de jeunesse appréhendent ce concept de façon différente, n'y fixant pas les mêmes attentes et objectifs. Il est en ce sens pertinent de revenir à la définition qu'en propose la *Charte révisée*, présentée au début de cette étude. Cette définition présente en effet le double avantage d'une présentation objective, fruit d'une réflexion commune entre les différents acteurs de ces questions, qui souligne à la fois la diversité des champs concernés par la notion de participation ainsi que les conditions favorables à son développement.

Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure⁴⁶.

Si nous avons déjà insisté en début de ce document sur l'extension large que prend ici la notion de participation qui « ne prend tout son sens que si le rôle des jeunes est reconnu dans les partis, les syndicats et les associations, et si l'on s'efforce de favoriser la création d'associations par et pour les jeunes »⁴⁷, concentrons nous ici plus particulièrement sur la question méthodologique des conditions favorables au développement de la participation des jeunes.

La *Charte révisée* s'est vu adjoindre en 2009 un manuel. Intitulé « *Parole aux jeunes !* »⁴⁸, il vise à préciser les contours de la Charte révisée, à la fois quant à la vision de la participation qu'elle porte et quant à ses modalités d'application. Prenant appui sur un document édité par Marc Jans et Kurt de Backer pour le Conseil flamand de la jeunesse⁴⁹, « *Parole aux jeunes !* » énonce les trois « principes à respecter pour que la participation des jeunes au sein d'une organisation ou d'une population soit à la fois significative et efficace » :

1. un enjeu concret
2. un recours aux aptitudes de l'ensemble des participants
3. une association des différents acteurs concernés par le projet.

Pour qu'un projet de participation se développe, il se doit donc d'être marqué au sceau du concret, pour que les jeunes qui sont conviés à y participer se sentent concernés par l'action proposée et aient le sentiment qu'elle puisse avoir un impact sur le réel. Il est également nécessaire que les conditions permettant leur participation effective soient remplies, et donc que les jeunes aient les compétences leur permettant de prendre part au projet de participation et/ou leur permettre d'acquérir celles dont ils ne disposeraient pas encore. Enfin, il est important de veiller à ce que le projet soit effectué en associant pleinement les différents acteurs concernés. En effet, un projet qui se contenterait de consulter les jeunes sans tenir compte de leur avis, ou sans prévoir de temps de rencontre et d'échanges avec des élus serait inopérant, au même titre qu'un projet où l'on demanderait aux jeunes de valider une décision prise sans eux.

Les jeunes doivent se sentir « associés » aux adultes, à la communauté, à des idées ou à un mouvement et soutenus par eux. Cela signifie essentiellement qu'ils ont besoin de savoir qu'ils

⁴⁶ Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, *Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale*, Conseil de l'Europe, 2003(désormais notée *Charte révisée*) ; Préambule, p. 7 http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Coe_youth/Participation/COE_charter_participation_fr.pdf

⁴⁷ Art. 42, *Ibid.*, p. 20

⁴⁸ « *Parole aux jeunes !* » *Manuel sur la charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2009

⁴⁹ M. Jans, K. De Backer, *Youth (work) and social participation. Elements for a practical theory*, Conseil flamand de la jeunesse YeP! 2002

ne sont pas seuls et qu'ils peuvent s'identifier à un groupe ou à une institution et compter sur lui/elle (compter sur lui/elle aussi en termes de soutien et de place).⁵⁰

Outre l'énonciation de ces trois principes, « *Parole aux jeunes !* » prend appui sur la définition de la participation énoncée en préambule de la *Charte révisée* pour en souligner les cinq mots-clefs : « droit, moyens, place, possibilités et soutien ». Ces mots-clefs permettent de définir l'« approche DMPPS », laquelle « s'appuie sur le principe selon lequel une participation significative des jeunes n'est possible que si des conditions adéquates ont été réunies et si tous les acteurs engagés dans le travail de participation sont tenus de veiller à ce que ces conditions soient satisfaites »⁵¹.

L'« approche DMPPS » permet ainsi de s'assurer que les conditions nécessaires au développement de la participation sont réunies et fournissent ainsi un viatique à destination notamment des décideurs publics – à l'échelon local mais aussi national – permettant de s'assurer que leur politique générale est favorable à une participation des jeunes, que ce soit par la mise en place de projets et d'outils dédiés ou par les opportunités offertes à ceux-ci pour rejoindre des organisations existantes ou monter leurs propres initiatives.

Il s'agit ainsi de commencer par rappeler que la participation est un *droit*, qui se doit d'être accessible à tous, dès le plus jeune âge, ainsi que le rappellent l'UNICEF et la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant⁵². Il importe en ce sens de traduire dans les intentions politiques en matière de loi le droit de chacun à prendre part aux décisions portant sur les sujets qui les concernent, y compris pour les jeunes.

La garantie de ce droit, au niveau légal, ou dans les principes de fonctionnement, n'est cependant pas suffisante, et il faut également se préoccuper de garantir les *moyens* pour rendre celui-ci effectif. Disposer de faibles ressources entraîne un sentiment d'exclusion ou d'isolement, lequel écarte des mécanismes de participation. « Par conséquent, pour soutenir la participation des jeunes, il est nécessaire de leur assurer des conditions de vie décentes, ce qui comprend la sécurité sociale, l'éducation, le logement, la santé, le transport, la formation et l'accès aux nouvelles technologies. »⁵³ Outre les moyens, la participation ne pourra être effective que dès lors que l'on se préoccupe de la *place* qu'on lui accorde. Par place, il faut ici autant entendre l'importance de dédier des lieux et des espaces, qui permettent la rencontre et l'organisation collective de projets que la prise en considération effective, dans les décisions finales et les actions portées par les collectivités, des

⁵⁰ « *Parole aux jeunes !* », *op. cit.*, p. 21

⁵¹ *Ibid.*, p. 41

⁵² Cf. *Ibid.*, p. 13

⁵³ *Ibid.*, p. 43

propositions et initiatives portées par les jeunes citoyens, et donc *in fine*, l'inscription concrète de celles-ci dans l'espace du quotidien.

Que l'on parle de droit, de moyens ou de place, ce qui est en jeu à travers tous ces termes, c'est le fait d'ouvrir des *possibilités* pour les jeunes de pouvoir prendre une place active dans la société. Garantir les possibilités de participation suppose la mise en place d'une politique qui rende disponibles les moyens nécessaires à l'implication dans un projet de participation, qu'il soit à l'initiative de la collectivité ou d'un collectif d'individus. Cela suppose que tout un chacun soit informé des initiatives et dispositifs lui permettant d'exercer sa citoyenneté, que ceux-ci lui soient accessibles et qu'ils puissent bénéficier si besoin d'un accompagnement dédié.

Enfin, un projet de participation ne peut se réaliser sans *soutien*, que celui-ci soit d'ordre financier, organisationnel ou sous la forme d'un accompagnement, de mise en place de formations etc. La capacité d'initiative de chaque citoyen doit pouvoir être soutenu concrètement, par la mise à disposition des éléments nécessaires à sa réalisation et l'accessibilité des moyens, ressources et connaissances qui lui sont indispensables. Ce soutien doit s'accompagner de la reconnaissance de « l'importance et [du] rôle positif de la participation des jeunes, tant pour les jeunes eux-mêmes que pour les autorités publiques et pour la société en général »⁵⁴.

L'approche DMPPS permet ainsi de rappeler les éléments nécessaires à la création d'une culture de la participation chez les jeunes, rappelant conjointement l'importance des éléments formels (reconnaissance d'un droit à participer et ouverture des possibilités d'actions citoyennes) qui garantissent le sens ainsi que la portée de ces actions et des éléments matériels sans lequel ce principe ne serait qu'une coquille vide. Elle permet de souligner également l'instauration d'une dynamique réciproque entre les pouvoirs publics et les jeunes citoyens, ces derniers étant à même d'apporter leurs contributions dès lors qu'est reconnu la pertinence de leurs apports, dans une dynamique qui leur est favorable sur le plan individuel ainsi que dans une logique de construction sociale.

b. Variation des degrés de prise en compte des jeunes et diversité des processus de participation : le modèle de Roger Hart

La prise en compte des aspects formels et matériels de l'engagement des jeunes doit pouvoir être complété par une approche qualitative, soucieuse de la réalité du degré d'implication des jeunes dans les processus de participation. Il est en effet essentiel que dans de tels processus la parole des jeunes soient prises en compte et que ceux-ci soient sollicités en tant qu'acteurs et non comme

⁵⁴ *Ibid.*, p. 47

simple éléments de visibilité. À défaut d'une telle prise en considération, les effets que l'on peut escompter en termes de confiance des jeunes envers les acteurs publics risquent d'être nuls voire négatifs à force d'engendrer de la frustration.

Prenant appui sur le modèle initialement établi par Sherry R. Arnstein en 1969, le psychologue Roger Hart a établi pour l'UNICEF un modèle d'échelle de la participation des jeunes⁵⁵, permettant de distinguer les différents niveaux et modalités auxquels peut s'exercer la participation des jeunes. Huit niveaux sont ainsi distingués⁵⁶.

« Niveau 1 : manipulation des jeunes

Les jeunes sont invités à participer au projet mais n'ont aucune influence réelle sur les décisions et les résultats. Leur présence est en fait utilisée pour parvenir à d'autres buts, comme remporter les élections locales, présenter une institution sous un jour favorable ou bien obtenir des fonds supplémentaires des institutions qui soutiennent la participation des jeunes.

Niveau 2 : participation à titre décoratif

Dans le projet, les jeunes représentent la jeunesse en tant que groupe défavorisé, mais ils ne remplissent aucun rôle significatif (en dehors de leur simple présence). Ils sont des sortes d'objets décoratifs auxquels on donne une place bien visible dans le projet ou l'organisation pour que les personnes extérieures ne manquent pas de les remarquer.

Niveau 3 : participation symbolique

Les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions dans le projet, mais ils n'exercent aucune influence réelle sur les décisions. On crée ainsi une fausse impression de participation des jeunes (délibérément ou non), alors que ceux-ci n'ont aucun mot à dire sur leur contribution et sur ses modalités.

Niveau 4 : information des jeunes et délégation de certaines fonctions

Le projet est initié et géré par les adultes ; les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions spécifiques ou à réaliser certaines tâches dans le cadre du projet, mais ils sont conscients des limites de leur influence réelle.

⁵⁵ Roger Hart, *Children's Participation from tokenism to citizenship*, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, 1992.

⁵⁶ Pour l'intitulé et la présentation des différents niveaux de l'échelle de la participation selon Roger Hart nous reprenons ici telles quelles les formulations proposées par « *Parole aux jeunes !* », *op. cit.*, pp. 14-15

Niveau 5 : consultation et information des jeunes

Le projet est initié et géré par les adultes, mais les jeunes apportent leur avis et suggestion et sont informés de l'impact de leurs suggestions sur les décisions finales ou sur les résultats.

Niveau 6 : initiative des adultes, partage de la décision avec les jeunes

Le projet est initié par les adultes, mais les jeunes sont invités à participer au processus de décision et à prendre des responsabilités en tant que partenaires égaux.

Niveau 7 : initiative et direction des jeunes

Un projet ou des idées sont initiés et gérés par les jeunes. Les adultes peuvent être invités à apporter le soutien nécessaire, mais le projet peut être mené à bien sans leur intervention.

Niveau 8 : prise de décision en commun

Un projet ou des idées sont initiés par les jeunes qui invitent les adultes à participer au processus de décision en tant que partenaires. »

Relativement à ce modèle, la distinction de niveaux et la métaphore de l'échelle ne doivent pas considérer à penser que cette présentation relève d'un modèle hiérarchique. Le seul saut qualitatif s'effectuant entre le troisième et le quatrième niveau, où l'on passe de la non-participation à la participation. Celui-ci permet de souligner que la première condition *sine qua non* d'un processus de participation réussi est l'information, les participants devant être au clair sur la démarche, ses enjeux et ce que l'on attend d'eux. Les autres éléments variant ensuite étant la prise en charge de la responsabilité de certaines actions, la concertation au niveau de la prise de décision et la prise d'initiatives. Si l'ensemble de ces facteurs sont importants, il n'existe pas de normes définissant à quel degré ils doivent être pris en charge pour que le processus de participation soit effectif, l'essentiel étant une information claire sur l'objectif assigné à la démarche et le rôle de chacun. Ce modèle, initialement pensé pour la participation des enfants, doit permettre de recouvrir un large spectre de possibilités de participation.

Le modèle de Roger Hart rappelle donc que la participation des jeunes doit pouvoir s'entendre en un sens étendu, celle-ci recoupant de nombreuses modalités du faire ensemble, l'essentiel étant de créer les conditions favorables à un continuum de l'engagement, dès le plus jeune âge, pour faciliter la circulation entre des projets de différente nature. Ramené aux termes des problématiques du monde associatif, le renouvellement de celui-ci sera d'autant plus aisément assuré que des possibilités seront offertes, dès le plus jeune âge, de s'investir dans des projets

d'engagement, de nature et de durée variées. Parmi ces diverses formes possibles, citons : la consultation, les conseils de jeunes, les activités d'éducation non-formelle, la participation à des activités associatives, le montage de projets associatif, les réseaux de pairs, les forums de discussion sur Internet...

C'est précisément ces différents modèles de participation qu'il va s'agir désormais d'explorer, en s'interrogeant sur leur capacité à permettre le renouvellement du monde associatif, et en prenant pour appui cinq pistes de développement.

2. Pistes pour le développement de la participation des jeunes

L'approche DMPPS et le modèle de Roger Hart ont permis de mettre en avant des critères et spécifications relatifs à la mise en place de dispositifs de participation de qualité, permettant une réelle implication des jeunes tout en prenant en compte leurs attentes. Ils ont également permis de prendre la mesure, au-delà des critères distinguant un dispositif de participation répondant à ses objectifs, de la diversité des formes d'engagement et de participation des jeunes possibles, sans établir de hiérarchie entre elles, chacune répondant à des finalités et objectifs différents. La mise en lumière de cette diversité de formes possibles conduit à estimer que le développement de l'engagement et de la participation des jeunes passe par la mise en place d'initiatives permettant un continuum de l'engagement, en variant les types de dispositifs et le degré d'implication qui y est proposé : consultation, organisation d'événements, participation à des forums, implication dans une association...

Au niveau de l'action publique, contribuer à la formation d'un écosystème de l'engagement devrait permettre de multiplier les opportunités d'engagement pour les jeunes, sous des formes variées, y compris associatives donc. En prenant appui sur ces dernières conclusions ainsi que sur les exemples de dispositifs mentionnés dans les pays européens concernés par la présente étude⁵⁷ il est ainsi possible de distinguer cinq pistes pour encourager le développement de l'engagement et de la participation des jeunes, afin d'en multiplier les voies d'accès. Ces cinq pistes de développement sont : mettre en place des structures de cogestion associant des organisations gérées et dirigées par des jeunes ; utiliser le levier de l'école pour encourager à l'engagement ; multiplier les dispositifs de participation et de consultation au niveau local sur des projets ponctuels ; promouvoir la reconnaissance de l'engagement et de ses statuts ; favoriser la mise en place de structure d'informations par et pour les jeunes.

⁵⁷ Cf. pp. 23-38

a. Favoriser la cogestion et les systèmes de codécision

Le principe de la cogestion repose sur l'idée d'encourager la gestion à parts égales entre différents partenaires – qui peuvent être de nature différentes – d'un même projet, dispositif ou structure. Encouragée par la *Charte révisée*⁵⁸, elle est définie en ces termes par « *Parole aux jeunes !* » : « La cogestion est considérée comme une forme très particulière de coopération parce que tous les partenaires sont sur un pied d'égalité et détiennent le même pouvoir, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes. »⁵⁹.

Ce système de cogestion a été notamment établi au Conseil de l'Europe, au niveau de la Direction de la jeunesse et du sport (DJS). Ce système de cogestion repose sur quatre organes distincts. Le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) d'abord, qui regroupe des représentants des ministères en charge de la jeunesse dans les États membres du Conseil de l'Europe. Le Conseil consultatif ensuite, formé de trente membres issus d'organisations de jeunes et de représentants de conseils de jeunes. L'intégralité des membres de ces deux organes constituent le Conseil mixte pour la jeunesse, dont le rôle est de « définir une position commune sur les principaux aspects du secteur de la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe, notamment à propos des priorités, des objectifs et du budget »⁶⁰. Huit membres de chacun de ces deux organes constituent le Comité de programmation pour la jeunesse, « chargé d'établir les programmes de travail du secteur de la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe (...) ainsi que celui de la Fondation européenne de la jeunesse »⁶¹.

Au-delà du seul système de cogestion, « *Paroles aux jeunes !* » souligne la multiplicité des formes de coopération entre acteurs de promotion de la participation et de l'engagement des jeunes, qui peuvent s'appliquer à des échelles variées. Parmi celles-ci, signalons la mise en place d'initiatives et de projets communs, la délégation de fonctions statutaires par laquelle sur la base d'un partenariat et d'accords spécifiques une collectivité confie une de ses attributions à une association ou encore le financement structurel, soutien financier ne portant pas sur un projet fléché mais sur le fonctionnement quotidien de l'association pour lui permettre d'impulser ses initiatives.

Un exemple intéressant de mécanisme de codécision est celui de la gestion de la répartition des subventions aux associations en Finlande. Celle-ci est assurée par un comité spécifique, le *Youth*

⁵⁸ II.7.53.ii. : « En partenariat avec les jeunes et les organisations de jeunesse, les collectivités locales et régionales devraient développer le principe de cogestion et le système de prise de décisions du Conseil de l'Europe dans les domaines intéressant les jeunes. »

⁵⁹ « *Parole aux jeunes !* », *op. cit.*, p. 87

⁶⁰ *Ibid.*, p. 86

⁶¹ *Idem*

Organisation Subsidy Committee, dont les membres sont nommés par le gouvernement, sur proposition des organisations nationales de jeunesse. En matière de coopération, il est également intéressant de mentionner le rôle du NJR aux Pays-Bas qui coordonne le groupe de travail pour l'application des recommandations de la MOC.

b. Utiliser le levier de l'école pour encourager à l'engagement

Les établissements d'enseignement sont des espaces privilégiés de promotion de l'engagement, en ce sens qu'ils touchent la quasi-totalité des jeunes. L'enjeu principal pour ceux-ci est alors de permettre le passage d'une sensibilisation aux thématiques citoyennes à une participation effective à la vie de la société. Si les cours d'enseignement civique peuvent fournir des bases pour la compréhension des mécanismes institutionnels et des différentes possibilités de participation à la vie de la société, si les interventions dans les écoles peuvent permettre une sensibilisation efficace des opportunités d'engagement, il semble important d'encourager le fait que l'école puisse être effectivement un lieu d'exercice de la citoyenneté, à l'échelle d'un établissement mais également au-delà de celui-ci.

Une initiative intéressante en ce sens a été mise en place en Finlande, autour de la notion de Parlement des enfants, un forum numérique auquel les élèves sont invités à participer. Basé sur le portail national de la démocratie numérique, www.valtikka.fi, ce dispositif permet aux écoles d'organiser des groupes de discussion, pour recueillir avis et proposition des enfants. Ceux-ci peuvent ensuite être relayés via le portail valtikka. Ce projet ne revêt aucun caractère obligatoire et n'a pas de dimension officielle. Il est néanmoins intéressant en ceci qu'il propose une combinaison entre outils numériques et animations en présentiel pour offrir une première sensibilisation par la pratique à la discussion en démocratie. Il est à noter que les idées collectées par ce biais peuvent servir de support pour la préparation d'une session annuelle du Parlement finlandais, où les représentants répondent directement aux questions qui leur sont adressées par les enfants⁶². Enfin, l'importance de ce projet réside également dans la rupture avec l'idée selon laquelle l'enfant n'est pas en mesure de formuler des opinions pertinentes, le cantonnant dans son rôle étymologique d'*infans*, c'est-à-dire de « celui qui ne parle pas », et propose donc un premier cadre d'expression, favorable *a priori* au développement par la suite d'une habitude d'engagement et de participation.

Autre exemple de développement de l'engagement, la mise en place en 2006 aux Pays-Bas de programmes obligatoires d'apprentissage par le service communautaire, d'une durée équivalente à trois mois, dans le secondaire. Le principe consiste à faire effectuer aux élèves des missions d'intérêt général dans des structures de leur environnement, qu'il s'agisse de maisons de retraites,

⁶² *Participation of young people. Finland, op. cit.*, pp. 8-9

d'hôpitaux ou encore de centres d'insertion. Le but affiché est d'inviter les jeunes à prendre part à la vie de leur environnement mais aussi de leur offrir une expérience utile à leur développement personnel. Un des objectifs, à travers le caractère obligatoire de ces missions de service communautaire, est également de favoriser la diversité sociale des jeunes engagés, le bénévolat restant encore le plus souvent l'apanage des jeunes les plus favorisés⁶³.

Un tel programme n'est évidemment pas sans soulever de questions quant à la pertinence de rendre obligatoire une mission d'engagement. Il est à noter ici qu'elle s'inscrit dans un contexte particulier, qui est celui du système scolaire néerlandais, qui ne connaît pas d'unification semblable à celle que nous connaissons en France et où les écoles, souvent portées par des initiatives privées, disposent d'une très large autonomie dans la construction de leur parcours. L'intérêt de la mention de ce dispositif, à notre échelle, réside dans le fait qu'il soulève la place de la question de l'engagement dans un cursus scolaire, en ce qu'il est aussi une manière d'apprendre en faisant, qui en tant que tel pourrait faire l'objet d'une reconnaissance et d'une valorisation spécifiques. Il soulève également aussi l'intérêt de penser des dispositifs pour tenter de conduire vers l'engagement des publics qui ne s'y dirigent pas spontanément.

c. Multiplier les dispositifs de participation au niveau local

L'évocation du levier de l'école a été l'occasion de souligner que la question de l'encouragement à la participation et à l'engagement se joue dès le plus jeune âge. En effet, il est important en premier lieu de rappeler que la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'ONU en 1989 rappelle dans son douzième article que l'opinion des enfants doit être prise en compte⁶⁴. D'autre part, la prise en compte de l'opinion des jeunes, dès le plus jeune âge donc, est une manière concrète de les inviter, dans une logique d'apprentissage en faisant, à avoir un rôle actif et à exercer leur rôle de citoyen en apportant leur contribution à la construction de l'intérêt général. C'est en somme faire le pari qu'accorder de la confiance aux jeunes est une manière de produire de la confiance en retour. D'où l'intérêt d'établir des écosystèmes favorables à l'engagement, en proposant au niveau local, des dispositifs variés, allant de la consultation à la mise en place de projets, comme autant de manières d'inviter à s'engager tout en acquérant les compétences utiles à l'exercice plein de sa citoyenneté.

⁶³ Cf. *Participation of young people. The Netherlands, op. cit.*, p. 10 ; René Bekkers, « Un nouveau programme national d'apprentissage par le service communautaire aux Pays-Bas – premiers éléments d'information », http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Forum21/II_Issue_No3/II_No3_Lng_prog_NL_fr.pdf

⁶⁴ « Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Le projet Ruuti porté par la municipalité d'Helsinki présente en ce sens un grand intérêt. Mis en place en 2010, ce vaste projet a pour ambition de permettre aux jeunes d'améliorer la vie de leur ville. Porté par un *core group* de jeunes entre 13 et 17 ans élus annuellement par d'autres jeunes, travaillant en lien avec les élus d'Helsinki, l'originalité de ce projet réside dans la diversité des voies de participation qu'il propose. Il souligne clairement l'intention de proposer aux jeunes d'autres opportunités d'apporter leur contribution que celle passant par les voies des mécanismes de décision classiques⁶⁵. En d'autres termes, la municipalité d'Helsinki s'est proposé d'expérimenter un projet de participation des jeunes reposant sur un autre schéma que celui-ci du conseil de jeunes. Le premier canal de cette participation est le site Internet, qui permet de rejoindre des groupes de discussion et de prendre connaissance de groupes d'activités qu'il est possible de rejoindre par la suite. Ces groupes peuvent porter sur des sujets aussi variés que l'amélioration de l'offre sportive, les droits des animaux ou les problèmes d'odeurs d'urine dans les ascenseurs du métro. Un autre canal important est l'organisation annuelle de la Ruuti Expo, qui permet aux projets portés par les jeunes de se rassembler et d'être présentés. Enfin, sont également organisés dans le cadre de Ruuti des rencontres entre les décideurs publics et les associations d'élèves et d'étudiants. Parmi les réalisations permises par Ruuti sont mentionnées : la mise en place d'un mur dédié à la réalisation de graffitis, l'extension du centre dédié à la jeunesse ou encore une ordonnance pour demander à la municipalité de proposer davantage de jobs d'été aux jeunes.

Pour la première fois, en 2014, Ruuti a mis également en place un système de budget participatif. Un exemple intéressant de budget participatif à destination des jeunes est celui qui a été porté par la municipalité de Colle di Val d'Elsa en Italie⁶⁶. Dans le cadre de ce budget participatif, 20 000 € ont été alloués aux jeunes, sélectionnés parmi ceux qui se sont proposés de participer à l'initiative. Les 59 jeunes responsables de ce budget ont organisés quatre réunions ainsi qu'une série de consultations, notamment via les réseaux sociaux, et ont eu la possibilité de rencontrer les élus ainsi que les experts qu'ils souhaitaient. Après leur proposition de répartition des fonds, les responsables administratifs se sont chargés de mettre celle-ci en forme pour qu'elle puisse être présentée et adoptée par le conseil municipal. Ce budget participatif a permis la création d'un centre

⁶⁵ What is Ruuti ? : "Ruuti consists of all the activities where young people or young people's groups aim to make Helsinki a better city. A flaw or a lack in your own life or surroundings can spark an activity just as well as a need to preserve the status quo. Fundamentally, this is what making a difference is about. The means of participation are free and not necessarily limited to the traditional channels of decision-making."(www.ruuti.net)

⁶⁶ Cf. A. Gretschel, T.-M. Levamo, T. Kiilakoski, S. Laine, N. Mäntylä, G. Pleyers, H. Raisio, *Youth Participation. Good Practices in Different Forms of Regional and Local Democracy*, Finnish Youth Research Network, 2014, p. 35 http://www.nuorisotutkimusseura.fi/julkaisuja/youthparticipation_goodpractices.pdf ; <http://participedia.net/en/cases/youth-participatory-budgeting-colle-di-val-d-elsa>.

culturel et de loisirs autogéré (toujours en activité), l'extension des services de transport entre 22h et 3h les vendredis et samedis, l'amélioration d'équipements sportifs ou encore l'organisation d'un événement de promotion artistique et culturelle du territoire.

Un point important à mentionner lorsque l'on évoque de tels dispositifs est la nécessité de renforcer la capacité d'agir des jeunes, pour leur permettre d'y exercer un rôle actif en ayant acquis l'ensemble des savoirs, savoir-faire et compétences nécessaires. Dans le cadre de Ruuti, c'est par exemple au *core group* de veiller à cela, en organisant des formations. L'accent sur cet aspect a été mis par la municipalité de Rome à travers *Percorsi di Cittadinanza Attiva (PICA)*⁶⁷. Basé sur le principe de stages rémunérés, PICA permet aux jeunes de prendre part à des projets d'utilité sociale, porté par la municipalité et/ou des organisations, dans les domaines suivants : soutien et solidarité, environnement, patrimoine artistique et culturel, coopération et développement local, informatique, protection civile et sécurité. Parmi les stages proposés, il est par exemple possible de participer à une mission d'information à destination de personnes handicapées. Dans le cadre d'un tel projet, porté par un service social de la municipalité, l'université Sapienza de Rome et une société coopérative, le jeune stagiaire sera amené à avoir une meilleure connaissance des problématiques liées au handicap tout en contribuant à une mission d'information. Un autre projet, à destination d'élèves de l'école primaire consiste à permettre aux élèves de mieux connaître des monuments antiques pour ensuite réaliser un livre relatant leur expérience de découverte qu'ils pourront présenter par la suite. La participation à la vie de la Cité se fait ici par un programme de formation.

Sur le volet associatif, un autre programme est également à mentionner, qui se soucie de faire monter les jeunes en compétences. Il s'agit de WhoZnext⁶⁸, mis en place aux Pays-Bas au début des années 2000. Le principe de ce programme est de prendre comme porte d'entrée vers l'engagement l'adhésion à un club sportif pour permettre aux jeunes de 8 à 18 ans qui le souhaitent d'avoir une participation active dans leur club. Cet engagement peut se traduire par le fait de se former à l'exercice de l'arbitrage ou encore par le fait d'organiser une compétition ou un événement autour du sport. En lien avec les collectivités, l'ancrage de ce projet a conduit à organiser des groupes de travail avec les jeunes pour que ceux-ci soient consultés lors de l'installation d'équipements sportifs voire les impliquer dans la gestion de ceux-ci.

d. Favoriser la mise en place de structures d'information par et pour les jeunes

⁶⁷ <http://www.pica.comune.roma.it/>

⁶⁸ <http://www.huisvoorbeweging.nl/bewegen-stimuleren/whoznex/whoznex/>

L'encouragement à la participation et le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes reposent sur le principe selon lequel ceux-ci sont à même de porter des initiatives de leur propre gré. Le développement de réseaux d'informations par et pour les jeunes répond ainsi doublement au défi du développement de la participation et de l'engagement des jeunes. En premier lieu, il encourage les jeunes à se saisir d'un objet associatif et à y conduire leurs propres projets. En second lieu, il permet de rompre avec la logique descendante qui voudrait que les jeunes reçoivent consignes et information. Favoriser la création de structures d'informations par et pour les jeunes permet donc de manifester une confiance dans leur capacité à s'organiser et permet également d'avoir des messages et incitations à l'engagement plus adaptées, car au plus proche des préoccupations des premiers concernés.

L'Allemagne offre de nombreux exemples de tels réseaux et/ou structures permettant leur développement. On y recense ainsi deux réseaux portés par les jeunes ayant vocation à produire de l'information par et pour les jeunes : *Jugendpresse Deutschland*⁶⁹ et *Servicestelle Jugendbeteiligung*⁷⁰. Le premier réseau rassemble les initiatives de presse jeune tandis que le second rassemble toutes les initiatives destinées à promouvoir la participation des jeunes, en jouant un rôle d'information, de conseil et de mise en réseau. L'initiative de ce dernier réseau, intégralement portée par des jeunes, porte donc plus particulièrement sur la promotion de l'engagement.

Sur un autre plan, les *Länder* ont un rôle à jouer en matière de production d'informations pratiques à destination des jeunes, et peuvent sur ce point mettre en place des dispositifs ou espace permettant le portage de ces informations par les jeunes. Au Bade-Wurtemberg par exemple, le *Jugendnetz baden-Württemberg*⁷¹, portage numérique du réseau d'information à destination des jeunes, offre des espaces de discussion, par l'intermédiaire de forums, ainsi que deux wikis permettant aux jeunes de produire et partager les informations pratiques les concernant, ainsi que celles, plus spécifiquement, relatives à la culture et aux loisirs.

e. Favoriser la reconnaissance de l'engagement et du volontariat

La reconnaissance de l'engagement est un enjeu transversal dès lors que l'on porte attention à la problématique du développement de la participation et de l'engagement des jeunes. Encourager la participation des jeunes à la vie de la société et de leur environnement est en soi déjà une question de reconnaissance, de leur capacité à agir, à formuler des avis et opinions raisonnées, à apporter des éclairages et des pistes d'amélioration. En ce sens, la première des reconnaissances repose sur le

⁶⁹ <http://www.jugendpresse.de/>

⁷⁰ <http://www.servicestelle-jugendbeteiligung.de/servicestelle/>

⁷¹ <http://www.jugendnetz.de/>

développement des espaces et des opportunités d'engagement, qui fait l'objet du présent travail, et plus précisément de la section actuelle.

Au-delà de cette première forme de reconnaissance qui consiste à permettre de faire, se pose légitimement la question de savoir quelle forme de reconnaissance apporter *a posteriori*, c'est-à-dire à tenir compte de ce que cet engagement apporte aux jeunes, au niveau personnel. Cette attente est actuellement clairement formulée au niveau européen, la « recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel » enjoignant les États membres à « mettre en place en 2018 au plus tard, en tenant compte des situations et spécificités nationales, et dans les conditions qu'ils jugent appropriées, des modalités de validation des apprentissages non formels et informels qui permettent aux citoyens : a) de faire valider les savoirs, les aptitudes et les compétences qu'ils ont acquis grâce à l'apprentissage non formel et informel (...); b) d'obtenir une certification complète ou, le cas échéant, partielle, sur la base d'expériences d'apprentissage non formelles et informelles validées (...) »⁷². Si la recommandation du Conseil insiste sur la dimension de certification des compétences acquises par la voie informelle et non formelle – concrètement donc par le biais d'une expérience de participation et d'engagement – elle souligne également les étapes qui y sont nécessaires. Un système national de certification des apprentissages non formels et informels se doit au préalable d'apporter des outils permettant l'identification des compétences, leur documentation et leur évaluation. En d'autres termes, il s'agit de permettre aux individus de se réapproprier leur parcours, pour comprendre ce qu'ils y ont appris, comment leurs expériences les ont formés et comment elles peuvent les aider à construire leurs nouveaux projets.

Il importe sans doute cependant au niveau associatif d'être vigilant quant à la finalité de ces outils, l'UE se plaçant clairement dans un objectif de développement de l'employabilité, entendant faire de l'engagement, entre autres expériences non formelles, un outil de lutte contre le chômage⁷³. Sans rentrer plus avant ici dans la polémique, il est important de souligner que de tels outils de reconnaissance sont avant tout des aides pour permettre aux citoyens à devenir acteurs de leur parcours, en gagnant confiance en soi, en prenant conscience de ce qu'ils peuvent apporter. De tels outils ont par ailleurs une place importante dans la construction d'un écosystème favorable à

⁷² <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:398:0001:0005:FR:PDF> ;
http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/amallard/Annexe6_TexteEurope.pdf

⁷³ « C'est au vu de l'urgence d'accroître la mobilité de la main d'œuvre pour réduire les pénuries de travailleurs qualifiés et mieux valoriser les aptitudes et compétences acquises hors des systèmes formels que la Commission a annoncé la présente proposition de recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel dans les initiatives phares d'Europe 2020 « Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois » et « Jeunesse en mouvement » et dans ses initiatives récentes sur l'Acte pour le marché unique et le « paquet emploi », en tant que contribution à l'échelle européenne pour accélérer le programme de réformes. »

l'engagement, en ceci qu'en permettant la prise de conscience de leurs compétences, ils encouragent les jeunes à prendre progressivement davantage de responsabilités dans des projets correspondant à leurs attentes.

À titre d'exemple, les Pays-Bas ont mis en place l'*ervaringscertificaat* (EVC), système de certification d'expérience qui permet aux jeunes d'être dispensés de tout ou partie de cours, ou de pouvoir compléter leur formation à la suite d'une expérience non formelle. Ce certificat peut également être utilisé dans le cadre de recherches d'emploi⁷⁴.

En Allemagne, l'importance de la culture du volontariat, développé de longue date et selon des programmes multiples, fait que celui-ci est considéré comme un temps légitime dans le cursus et le parcours de formation d'un individu. L'organisme central en charge de la répartition des places dans l'enseignement supérieur se charge ainsi de réserver les inscriptions à l'université des volontaires⁷⁵.

⁷⁴ Cf. *Information sheet. Volunteering of young people. The Netherlands, op. cit.*, p. 10

⁷⁵ Cf. *Information sheet. Volunteering of young people. Germany, op. cit.*, p. 6

Conclusion

Relativement à la question de la place des jeunes dans le renouvellement des instances de gouvernance associative, le point de départ de la présente étude a été de souligner l'importance du développement des initiatives d'engagement portées par les jeunes, en ceci qu'elles permettent à ces derniers d'être sensible à leur rôle en tant que citoyen actif ainsi que de pouvoir acquérir les connaissances et compétences utiles à l'exercice de responsabilités. La question a alors été posée de savoir, comment, au niveau du levier public, il était possible de soutenir le développement des opportunités d'engagement et de participation pour les jeunes. Cette problématique a conduit à explorer la corrélation entre système social, élaboration des politiques de jeunesse et engagement effectif des jeunes. L'exploration des différents modèles d'État social a permis d'établir une corrélation entre ceux-ci et la conception de la jeunesse qui y prévaut, ainsi que du caractère effectif de son engagement. Il est ainsi apparu notamment que les pays proposant un accès au système de protection sociale dès l'âge de la majorité, sans distinction entre jeunes et adultes, sont également ceux qui manifestent une plus grande confiance en leur jeunesse, notamment dans la capacité de ses représentants à se construire de façon autonome, lesquels en retour ont tendance à davantage s'engager et à davantage s'impliquer dans la vie de la Cité. L'observation de ces grandes tendances n'a cependant pas dispensé d'une analyse plus fine autour d'un échantillon plus resserré de pays, rendu nécessaire par la prise en compte des spécificités, notamment culturelles et historiques, qu'il était possible d'observer entre chacun des pays composant un grand ensemble. Cette analyse pays par pays a permis notamment de suivre le fil de l'élaboration des politiques de jeunesse et du développement des initiatives en soutien à l'engagement des jeunes qui en résultait.

Outre la thèse du lien entre confiance à l'égard des jeunes et engagement de ceux-ci, la seconde thèse mise à l'épreuve a été celle de la pertinence d'un continuum de l'engagement, permettant le passage d'un dispositif d'engagement à un autre, en faisant varier les échelles de temps et de types de projets, à tous les âges de la vie. Ont alors également été examinés les dispositifs de développement de la participation des jeunes, lesquels jouent un rôle dans le développement d'un tel continuum. À cet égard, il est apparu que le développement d'une confiance envers les jeunes ainsi que de leur capacité à impulser et porter des projets d'engagement reposait, au vu notamment du modèle d'échelle de la participation de Roger Hart, sur la multiplication de dispositifs de nature variée, permettant des degrés d'implication divers⁷⁶.

⁷⁶ Cf. sur ce point *Youth Participation. Good Practices, op. cit.*, p. 7 : "The participation of young people is sustainable only when a participation-friendly community culture is promoted. This means a child- and youth-friendly attitude, approach and methods which cut across all functions and policy sectors in the community;

Cinq axes ont alors été proposés, mis en regard d'exemples, pour encourager le développement de la participation et de l'engagement des jeunes : favoriser la cogestion et les systèmes de codécision ; utiliser le levier de l'école pour encourager à l'engagement ; multiplier les dispositifs de participation au niveau local ; favoriser la mise en place de structures d'information par et pour les jeunes ; favoriser la reconnaissance de l'engagement et du volontariat. Sans prétendre à une complète exhaustivité, ces cinq axes indiquent des orientations pour encourager l'engagement des jeunes et leur offrir la possibilité de construire celui-ci sous la forme d'un parcours, leur permettant un accès à des responsabilités associatives, à la fois comme résultat de la confiance qui leur est accordée mais également par manifestation de leur envie d'agir ainsi que comme résultante des capacités qu'ils auront développé pour eux et autour d'eux.

from family to school, from school to health, social and youth services; from community planning to decision-making and budgeting; from those who have special needs, live in fear or in poverty or are marginalized to those who are socially and politically more active or materially better off; and finally paying attention to gender balance and equality.”

Annexes

Annexe 1 - Eurostat, « participation des jeunes à des activités informelles sur la base du volontariat par sexe et par âge », 2006

Participation des jeunes à des activités informelles sur la base du volontariat par sexe et âge [yth_volunt_010]

Dernière mise à jour 24.10.13
Date d'extraction 20.01.14
Source des données Eurostat

UNIT Pourcentage
SEX Total
TIME 2006
YES_NO Oui

| GEO/AGE | De 15 à 29 ans | De 20 à 29 ans | De 15 à 19 ans | De 15 à 24 ans | De 20 à 24 ans | De 25 à 29 ans |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Union européenne (27 pays) | 31,7 | 32,3 | 30,2 | 31,2 | 32,1 | 32,5 |
| Belgique | 11,8 | 10,9 | 13,8 | 13,3 | 12,8 | 9,2 |
| Bulgarie | 2,3 | 2,5 | 2 | 1,9 | 1,8 | 3,3 |
| Republique tchèque | 3,5 | 3,9 | 2,4 | 2,8 | 3,2 | 4,4 |
| Danemark | 2,3 | 2,3 | 2,4 | 2,5 | 2,6 | 2 |
| Allemagne (jusqu'en 1990: anc) | 31,9 | 30,8 | 33,6 | 32,7 | 31,2 | 30,5 |
| Estonie | 28,8 | 29,7 | 26,7 | 27,5 | 28,2 | 31,3 |
| Irlande | 17,2 | 17,2 | 17,2 | 17 | 16,8 | 17,8 |
| Grèce | 15,7 | 17,2 | 10,9 | 14,9 | 17,7 | 16,7 |
| Espagne | 41,3 | 43,6 | 33,8 | 39,2 | 42,6 | 44,4 |
| France | 14,2 | 13,7 | 15,5 | 14,6 | 13,9 | 13,4 |
| Italie | 18,7 | 19,5 | 16,5 | 17,5 | 18,3 | 20,5 |
| Chypre | 67,4 | 68 | 65,7 | 67,1 | 68,1 | 68 |
| Lettonie | 31,1 | 31,2 | 30,7 | 29,2 | 27,9 | 34,7 |
| Lituanie | 11,7 | 12 | 11,2 | 10,3 | 9,6 | 14,7 |
| Luxembourg | 30,8 | 32,9 | 24,3 | 29,2 | 32,7 | 33,1 |
| Hongrie | 8,6 | 7,8 | 10,6 | 8,9 | 7,5 | 8,2 |
| Malte | 10,5 | 8,7 | 15,2 | 11,3 | 8,3 | 9,2 |
| Pays-Bas | 54 | 53,7 | 54,8 | 54,6 | 54,4 | 53,1 |
| Autriche | 29,3 | 30,6 | 26 | 28,3 | 29,9 | 31,5 |

| | | | | | | |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Pologne | 51,7 | 51,5 | 52,5 | 51,9 | 51,6 | 51,4 |
| Portugal | 28,4 | 30,1 | 23 | 26,1 | 28,2 | 31,7 |
| Slovenie | 75,4 | 75,2 | 75,9 | 74,3 | 73,2 | 77,1 |
| Slovaquie | 28,3 | 28,2 | 28,5 | 28 | 27,6 | 28,9 |
| Finlande | 34,7 | 34,6 | 34,7 | 34,7 | 34,7 | 34,6 |
| Suède | 34,8 | 33,9 | 36,7 | 34,8 | 32,9 | 34,8 |
| Royaume-Uni | : | : | : | : | : | : |
| Islande | 74,6 | 72,8 | 78,8 | 75 | 71,7 | 73,9 |
| Norvege | 65,8 | 65,5 | 66,6 | 66,8 | 66,9 | 64,2 |

Caractères spécial :

non disponible

Annexe 2 – Adhésion et participation à des structures selon la World Value Surveys de 2005 (tableau réalisé par l'OCDE⁷⁷)

Table CO4.1.A Group membership and active participation of young adults, around 2005¹

| | Member of a group as a proportion of population group | | | Active participants of a group as a proportion of group members | | |
|-----------------------|---|-------|-------------------------------|---|-------|-----------------|
| | All ages | 15-29 | women relative to men's ratio | All ages | 15-29 | number of cases |
| Australia | 83.1 | 82.7 | 1.06 | 60.8 | 66 | 191 |
| Bulgaria | 17.3 | 16.9 | 0.71 | 8.4 | 7.9 | 177 |
| Canada | 82.1 | 78.5 | 0.91 | 67.8 | 67.5 | 382 |
| Cyprus ^{2,3} | 55.7 | 62.2 | 0.85 | 34.8 | 39.1 | 307 |
| Finland | 92.9 | 92.3 | 1.06 | 49.1 | 48 | 196 |
| France | 54.5 | 51.7 | 0.89 | 40.4 | 37 | 194 |
| Germany | 67.1 | 60.4 | 0.92 | 45.2 | 45 | 298 |
| Italy | 61.7 | 65.3 | 1.02 | 39.9 | 49.2 | 193 |
| Japan | 58.1 | 45.9 | 0.66 | 36.8 | 27.6 | 181 |
| Korea | 68.8 | 67.6 | 0.88 | 34.6 | 34.5 | 278 |
| Mexico | 82.7 | 80.6 | 0.97 | 62.8 | 62.5 | 501 |
| Netherlands | 77.1 | 79.2 | 0.9 | 58.4 | 65.5 | 240 |
| New Zealand | 82.3 | 77.5 | 0.92 | 67.6 | 61.3 | 113 |
| Norway | 88.1 | 85 | 1.04 | 55.1 | 66 | 191 |
| Poland | 40.1 | 44.8 | 1 | 26.8 | 31.8 | 242 |
| Romania | 19.8 | 19.5 | 0.74 | 12.8 | 10.7 | 307 |
| Slovenia | 66.2 | 77.8 | 1 | 44.6 | 55.6 | 225 |
| Spain | 38.7 | 34.5 | 0.83 | 25.4 | 21.1 | 275 |
| Sweden | 95.9 | 93.6 | 0.99 | 62.8 | 60.1 | 188 |
| Switzerland | 88.4 | 91.1 | 0.97 | 68 | 69.3 | 101 |
| Turkey | 15.2 | 12.5 | 0.5 | 8.4 | 6.6 | 542 |
| United Kingdom | 75.6 | 70.4 | 0.9 | 61.8 | 62.2 | 233 |
| United States | 85.9 | 81.7 | 0.99 | 62.9 | 58.9 | 219 |
| OECD average | 70.4 | 68.2 | 0.9 | 49.2 | 49.5 | 250 |

1) year: 2005 for most countries except: 2004 for New Zealand; 2006 for Cyprus, Bulgaria, France, Germany, the Netherlands, Sweden, the United Kingdom; 2007 for Switzerland and Turkey.

2) Footnote by Turkey: The information in this document with reference to « Cyprus » relates to the southern part of the Island. There is no single authority representing both Turkish and Greek Cypriot people on the Island. Turkey recognizes the Turkish Republic of Northern Cyprus (TRNC). Until a lasting and equitable solution is found within the context of United Nations, Turkey shall preserve its position concerning the "Cyprus issue".

3) Footnote by all the European Union Member States of the OECD and the European Commission: The Republic of Cyprus is recognized by all members of the United Nations with the exception of Turkey. The information in this document relates to the area under the effective control of the Government of the Republic of Cyprus.

Source: 2005 World Values Surveys.

⁷⁷ OCDE – Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, "Participation in voluntary work and membership of NGOs for young adults", 2009 <http://www.oecd.org/els/family/43200164.pdf>

Annexe 3 – Adhésion des jeunes à des associations selon la European Social Survey de 2006 (tableau réalisé par l'OCDE⁷⁸)

Table CO4.1.B Proportion of young people who are active or inactive group members by type of group, around 2005¹

Men and women age 15 to 29

| | Church or religious organisation | Sports and Cultural association | Trade unions and association with political orientation | Humanitarian or Charitable organisation | Other groups |
|-----------------------|----------------------------------|---------------------------------|---|---|--------------|
| Australia | 32 | 62 | 23 | 25 | 36 |
| Bulgaria | 4 | 9 | 4 | 2 | 3 |
| Canada | 45 | 70 | 33 | 33 | 42 |
| Cyprus ^{2,3} | 20 | 47 | 22 | 17 | 25 |
| Finland | 82 | 44 | 47 | 17 | 14 |
| France | 6 | 43 | 8 | 19 | 21 |
| Germany | 27 | 45 | 6 | 4 | 10 |
| Italy | 19 | 51 | 10 | 18 | 17 |
| Japan | 9 | 30 | 13 | 1 | 14 |
| Korea | 38 | 45 | 9 | 6 | 14 |
| Mexico | 62 | 49 | 20 | 23 | 30 |
| Netherlands | 21 | 66 | 13 | 15 | 18 |
| New Zealand | 32 | 63 | 22 | 21 | 41 |
| Norway | 35 | 60 | 39 | 27 | 39 |
| Poland | 28 | 30 | 11 | 14 | 13 |
| Romania | 11 | 3 | 10 | 1 | 2 |
| Slovenia | 38 | 59 | 16 | 12 | 17 |
| Spain | 15 | 23 | 9 | 8 | 7 |
| Sweden | 63 | 58 | 49 | 32 | 48 |
| Switzerland | 53 | 82 | 12 | 22 | 44 |
| Turkey | 2 | 6 | 4 | 2 | 3 |
| United Kingdom | 27 | 59 | 18 | 23 | 27 |
| United States | 60 | 44 | 40 | 20 | 34 |
| OECD average | 35 | 49 | 20 | 17 | 25 |

1), 2) and 3) see corresponding notes to Table CO4.1.A
Source: 2005 World Values Surveys.

⁷⁸ *Idem*

Annexe 4 – Participation des jeunes à des missions bénévoles selon la Word Value Survey de 2002 et la European Social Survey de 2006 (tableau réalisé par l'OCDE⁷⁹)

Table CO4.1.C Proportion of people doing voluntary work

Proportion of people by age-category

| | World Values Surveys - 1999-2002 ¹ | | European Social Survey 2006 ² | |
|-----------------------|---|-----------------|--|-----------------|
| | 15-29 years old | 30-49 years old | 15-29 years old | 30-49 years old |
| Austria | 28.2 | 35.3 | 52.2 | 57.7 |
| Belgium | 33.1 | 39.1 | 38.1 | 38.4 |
| Bulgaria | .. | .. | 7.9 | 7.1 |
| Canada | 39.3 | 53.9 | .. | .. |
| Cyprus ^{3,4} | .. | .. | 50 | 48.2 |
| Czech Rep. | 34.7 | 31.1 | .. | .. |
| Denmark | 32.1 | 42.4 | 50.8 | 48.3 |
| Estonia | .. | .. | 22.3 | 19.7 |
| Finland | 28.8 | 41.3 | 51.3 | 52.8 |
| France | 23.2 | 25.4 | 33.4 | 33.9 |
| Germany | 15 | 23.3 | 45.4 | 48.4 |
| Greece | 38.4 | 42.5 | .. | .. |
| Hungary | 12.2 | 17.4 | 16.7 | 23.4 |
| Iceland | 19.7 | 39.6 | .. | .. |
| Ireland | 30.1 | 30.3 | 42 | 48.5 |
| Italy | 26.7 | 28.3 | .. | .. |
| Japan | 5.6 | 10.9 | .. | .. |
| Korea | 46.5 | 48.5 | .. | .. |
| Luxembourg | 32.7 | 29 | .. | .. |
| Mexico | 36.6 | 36.2 | .. | .. |
| Netherlands | 51.3 | 48.5 | 43.6 | 51.2 |
| Norway | .. | .. | 64.3 | 69.7 |
| Poland | 14.8 | 13.5 | 20.1 | 13.8 |
| Portugal | 14.3 | 17.5 | 33.7 | 38.6 |
| Romania | .. | .. | 17 | 18.7 |
| Slovak Republic | 49.2 | 52 | 21.6 | 26.4 |
| Slovenia | .. | .. | 39.3 | 39.8 |
| Spain | 19 | 15.8 | 31.7 | 43.1 |
| Sweden | 57.1 | 55.2 | 26.2 | 32.1 |
| Switzerland | .. | .. | 55.7 | 55.7 |
| Turkey | 1.8 | 1.7 | .. | .. |
| United Kingdom | 37 | 46.4 | 41.5 | 42.5 |
| United States | 62.4 | 70.8 | .. | .. |
| OECD average | 30.4 | 34.5 | .. | .. |

.. data not available

1) In the 1999-2002 World Values Surveys, respondents were asked if they were currently doing unpaid voluntary work for any group they belong to. The estimate shows here the proportion of respondents doing unpaid work for at least one group.

2) In the 2006 European Surveys, respondents were asked whether, over the last 12 months, they have been involved in work for voluntary or charitable organizations. The estimates derived here correspond to the proportion respondents who answered positively.

3) and 4) see notes 2) and 3) of Table CO4.1.A

Sources: European Social Survey, and World Values Surveys.

⁷⁹ Idem

Développement de la participation des jeunes en Europe

Annexe 5 – Participation des jeunes à des activités proposées par des associations selon l'enquête Eurobaromètre 375 de 2013 « European Youth : Participation in democratic life »

Q6 Have you in the past year participated in any activities of the following organisations?

| | A sports club | A youth club, leisure-time club or any kind of youth organisation | A local organisation aimed at improving your local community | A cultural organisation | An organisation promoting human rights or global development | An organisation active in the domain of climate change/environmental issues | A political organisation or a political party | None of these (DO NOT READ OUT) |
|------|---------------|---|--|-------------------------|--|---|---|---------------------------------|
| EU27 | 35% | 22% | 15% | 14% | 8% | 7% | 5% | 44% |
| BE | 46% | 32% | 17% | 22% | 13% | 10% | 8% | 32% |
| BG | 23% | 16% | 9% | 14% | 8% | 10% | 6% | 50% |
| CZ | 30% | 18% | 11% | 18% | 6% | 7% | 2% | 49% |
| DK | 48% | 28% | 16% | 10% | 12% | 7% | 8% | 28% |
| DE | 42% | 27% | 16% | 18% | 8% | 8% | 6% | 34% |
| EE | 26% | 14% | 7% | 6% | 1% | 2% | 3% | 57% |
| IE | 53% | 37% | 36% | 13% | 12% | 10% | 7% | 24% |
| EL | 30% | 15% | 12% | 10% | 5% | 10% | 7% | 52% |
| ES | 38% | 24% | 14% | 18% | 12% | 10% | 5% | 42% |
| FR | 44% | 23% | 13% | 12% | 5% | 6% | 4% | 39% |
| IT | 25% | 15% | 14% | 13% | 6% | 4% | 6% | 53% |
| CY | 19% | 8% | 5% | 7% | 5% | 4% | 7% | 67% |
| LV | 25% | 23% | 16% | 13% | 8% | 6% | 4% | 53% |
| LT | 15% | 14% | 7% | 6% | 2% | 4% | 5% | 63% |
| LU | 48% | 38% | 21% | 25% | 13% | 13% | 10% | 25% |
| HU | 19% | 11% | 10% | 7% | 3% | 6% | 1% | 63% |
| MT | 25% | 19% | 12% | 13% | 5% | 6% | 14% | 44% |
| AT | 36% | 21% | 16% | 16% | 11% | 10% | 8% | 38% |
| NL | 59% | 27% | 13% | 18% | 14% | 6% | 4% | 22% |
| PL | 19% | 13% | 12% | 10% | 5% | 1% | 2% | 60% |
| PT | 31% | 26% | 21% | 20% | 9% | 8% | 5% | 45% |
| RO | 16% | 12% | 8% | 8% | 5% | 5% | 8% | 60% |
| SI | 26% | 14% | 9% | 16% | 3% | 2% | 3% | 48% |
| SK | 32% | 23% | 13% | 23% | 11% | 9% | 5% | 43% |
| FI | 30% | 25% | 17% | 11% | 14% | 7% | 5% | 42% |
| SE | 48% | 24% | 14% | 12% | 13% | 9% | 7% | 28% |
| UK | 38% | 28% | 25% | 12% | 9% | 7% | 5% | 41% |
| HR | 20% | 12% | 8% | 9% | 4% | 3% | 6% | 59% |

Highest percentage per country

Highest percentage per item

Lowest percentage per country

Lowest percentage per item

Base: All respondents (12,927)